



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1998/45
14 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1998
New York, 6-30 juillet 1998
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT : RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT/
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, DU FONDS
DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET DU PROGRAMME
ALIMENTAIRE MONDIAL

Rapports annuels de l'Administrateur du Programme des
Nations Unies pour le développement et du Directeur
exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population
au Conseil économique et social

1. Dans sa décision 98/5 du 24 avril 1998, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a pris note des rapports au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1 et DP/FPA/1998/2 et Corr.1). Il a également décidé de communiquer les rapports, ainsi que les observations s'y rapportant, au Conseil pour examen à sa session de fond de 1998.
2. La section I du présent document contient le rapport de l'Administrateur, et la section II, le rapport du Directeur exécutif du FNUAP.
3. Les observations formulées par le Conseil d'administration au sujet du rapport figurent dans la section III, qui est un extrait du rapport sur la session annuelle du Conseil d'administration.

* E/1998/100.

I. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU PNUD

OBJET

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions 50/120 et 47/199 de l'Assemblée générale et 1997/52, 1997/59 et 1997/61 du Conseil économique et social. Comme les années précédentes, la présentation commune décidée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) a été respectée.

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration pourra prendre note du présent rapport et le transmettre, avec ses observations, au Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| I. SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS 47/199 ET 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 1992 ET DU 20 DÉCEMBRE 1995 ET SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE . . . | 3 |
| II. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 24 MAI 1995 ET À LA RÉOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | 11 |
| III. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/52 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 23 JUILLET 1997 : VIH/SIDA | 12 |
| IV. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/61 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 25 JUILLET 1997 : APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES | 13 |
| V. RECOMMANDATION | 22 |

I. SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS 47/199 ET 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 1992 ET DU 20 DÉCEMBRE 1995 ET SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. En 1997, le PNUD s'est attaché à donner suite aux résolutions citées, dont l'application a été sensiblement renforcée par le programme de réformes du Secrétaire général qui a été mis en oeuvre en deux phases, dont la première a débuté en mars 1997 et la deuxième en juillet (voir document A/51/950). Le programme de réformes couvre tous les aspects des activités de l'ONU et représente "la réforme la plus vaste et la plus ambitieuse qui ait jamais été envisagée durant les 52 années d'existence de l'Organisation".

2. Le présent rapport, consacré au suivi des résolutions citées, étudie également les incidences de certains aspects du programme de réformes du Secrétaire général sur les activités opérationnelles pour le développement. Le PNUD est résolu à appliquer le programme de réformes et a déjà commencé à le faire. Ainsi, son Administrateur préside le Groupe des Nations Unies pour le développement et son Comité exécutif et le PNUD conserve son rôle de gestionnaire et de bailleur de fonds du réseau de coordonnateurs résidents. Il finance aussi le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui assure le secrétariat du Groupe et offre un appui au réseau de coordonnateurs résidents, et en fournit le Directeur et une grande partie du personnel. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) y ont détaché des fonctionnaires qui remplissent les fonctions de directeurs associés. Le Groupe a fortement recommandé de tels détachements et d'autres membres devraient suivre l'exemple de l'UNICEF et du FNUAP.

3. Par les mandats que lui assigne le Conseil d'administration, ses activités relatives aux programmes et ses activités administratives au niveau des pays comme au siège, le PNUD contribue enfin à harmoniser et à appuyer les efforts entrepris par le système pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement humain durable.

A. Questions relatives aux programmes

Coordination sur le terrain : le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

4. Le PNUD attache une grande importance au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement car il devrait permettre d'accélérer l'harmonisation de la programmation du système des Nations Unies et des activités mises en oeuvre pour répondre aux besoins des pays. Il offre au système un cadre pour l'analyse stratégique, permet de fournir avec plus d'efficacité une aide au développement conforme aux priorités nationales et aux mandats, et contribue à améliorer les résultats obtenus au niveau des pays.

5. Tout comme d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUD a activement participé aux activités entreprises au titre du plan-cadre au cours de l'année passée tant au siège qu'au niveau des pays, et a notamment contribué aux activités ci-après : examens et débats d'orientation organisés par le Comité de surveillance de la gestion des programmes, fourniture de directives aux équipes de pays et aux coordonnateurs résidents, appui aux préparatifs des directives provisoires et des indicateurs de base, recensement des centres de liaison et des animateurs et utilisation des ressources humaines, techniques et financières pour favoriser une participation active au niveau des pays. Des efforts sont également entrepris pour améliorer la coordination et le dialogue sur le plan-cadre au siège ainsi que pour élargir l'appui offert aux bureaux de pays du PNUD participant à la phase pilote.

6. Le PNUD appuie le plan-cadre par le biais du réseau de coordonnateurs résidents qui constitue un mécanisme particulièrement utile à cet effet. En effet, dans l'esprit des réformes entreprises par le Secrétaire général, le réseau de coordonnateurs résidents joue un rôle essentiel dans la mobilisation du système des Nations Unies – et du Groupe des Nations Unies pour le développement en particulier – vers la réalisation d'objectifs communs en offrant le pouvoir de décision et les mécanismes nécessaires à une action coordonnée. Conscient de l'importance du réseau à cet égard, le PNUD a déjà beaucoup investi dans l'amélioration de son fonctionnement et est résolu à continuer de renforcer son action. Il s'attend à ce que, dans le cadre de la suite donnée au plan-cadre et d'autres activités destinées à harmoniser les politiques et procédures, le réseau ait un rôle encore plus important à jouer. Il faudra donc surveiller de près son fonctionnement et adopter des mesures pour renforcer son rôle dans la coordination sur le terrain.

7. Le PNUD estime que le succès à long terme du plan-cadre dépendra de la qualité de l'instrument lui-même et de la mesure dans laquelle les entités des Nations Unies en tiennent compte dans leur programmation. À cet égard, il importe que le plan-cadre offre une base théorique solide pour l'analyse des problèmes et l'élaboration de stratégies. Le PNUD estime que, dans le cadre plus général de la lutte contre la pauvreté, le concept de développement humain durable fournit une base solide à cet égard, tout comme le suivi intégré des grandes conférences des Nations Unies. Le plan-cadre doit aussi prendre davantage en compte tous les organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées. Il faudra mieux harmoniser les politiques et procédures de programmation et la gestion administrative et financière. Il faudra aussi resserrer la collaboration lors des interventions, par exemple en recourant davantage à des programmes communs. Enfin, il faudra simplifier considérablement les instruments et les procédures de programmation, qu'ils soient propres à chaque entité ou élaborés en collaboration.

8. Le plan-cadre doit aussi permettre à l'ONU d'évaluer son rôle et la pertinence et l'efficacité de son action en tant qu'organisme de développement, compte tenu des priorités, des initiatives et des résultats des autres acteurs. Le plan-cadre devrait lui permettre de mieux se situer par rapport aux autres organismes et faciliter le recensement et la création des capacités de base. Il devrait aussi contribuer à intensifier le dialogue avec les partenaires du développement, comme les donateurs, les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales, de manière à affirmer le rôle de

chef de file du réseau de coordonnateurs résidents dans le système des Nations Unies au niveau des pays.

9. Les organes directeurs (le Conseil d'administration et le Conseil économique et social) pourront prendre note du potentiel qu'offre le plan-cadre pour l'harmonisation des activités du système des Nations Unies au niveau des pays et encourager vivement le PNUD et d'autres entités du système à l'appliquer par le biais du réseau de coordonnateurs résidents.

Coordination sur le terrain : le réseau de coordonnateurs résidents

10. Le programme de réformes du Secrétaire général a réaffirmé le rôle du PNUD en tant que gestionnaire et bailleur de fonds du réseau de coordonnateurs résidents. Le PNUD continue de prêter une attention soutenue au renforcement du réseau et a pris ou appuyé un certain nombre de mesures destinées à permettre au réseau de jouer un rôle plus efficace dans les activités opérationnelles pour le développement par le biais de la programmation en collaboration autour de thèmes clefs. L'efficacité des activités opérationnelles du système au niveau des pays a aussi été améliorée grâce aux mesures prises pour renforcer le réseau des coordonnateurs résidents.

11. Le PNUD a continué d'élargir la base de sélection des coordonnateurs. Ainsi, 30 % des coordonnateurs résidents nommés en 1997 venaient d'organismes autres que le PNUD. Le PNUD participe activement aux travaux du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les questions relatives aux coordonnateurs résidents, qui étudie comment améliorer la sélection de ces derniers. À cet effet, le PNUD dirigera un groupe interinstitutions chargé de mettre au point un modèle d'évaluation des compétences pour la sélection des coordonnateurs résidents. Il prépare également une définition d'emploi distincte qu'il présentera au Groupe des Nations Unies pour le développement. L'Administrateur a écrit à tous les coordonnateurs résidents en 1997 pour les conseiller sur la manière d'appliquer les réformes du Secrétaire général.

12. S'appuyant sur de nombreux entretiens avec les coordonnateurs résidents et d'autres acteurs du réseau, le PNUD a dirigé l'élaboration d'un projet de définition des compétences des coordonnateurs résidents à des fins de notation. Ce projet, qui a été largement diffusé et a fait l'objet de nombreuses observations, a été approuvé par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO). Il constitue la base du système de notation appliqué à titre expérimental en 1997 pour évaluer les résultats des coordonnateurs. Ce système, qui vise à recenser les résultats hors normes, consiste à faire noter par le Comité administratif de coordination les coordonnateurs qui dépassent ou au contraire n'atteignent pas le niveau attendu d'eux. Cette expérience pilote servira à recenser les besoins en matière de développement et de gestion et permettra d'élargir le système de notation pour y intégrer l'équipe de pays des Nations Unies.

13. Compte tenu du nombre croissant de nouveaux coordonnateurs résidents détachés par d'autres organisations membres du CAC, le PNUD s'efforce de les former et de les renseigner sur leur rôle, leurs responsabilités et leur obligation redditionnelle dans les différentes fonctions qu'ils sont appelés à

exercer. Il organise tous les ans un séminaire d'une durée de deux semaines à l'intention des nouveaux coordonnateurs, auquel s'ajoutent des réunions d'information avec les bureaux, fonds et programmes des Nations Unies. Ce séminaire est organisé en collaboration étroite avec l'ONU, le bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, le CCQPO et plusieurs fonds, programmes et institutions spécialisées. En 1997, 12 coordonnateurs résidents, dont quatre fonctionnaires nouvellement arrivés au PNUD, y ont participé. Depuis 1994, 69 nouveaux coordonnateurs, dont 16 n'appartenaient pas auparavant au PNUD, en ont bénéficié.

14. Pour permettre aux nouveaux coordonnateurs résidents des autres organismes du CAC de tirer pleinement parti de l'expérience de leurs collègues et de bénéficier des ressources et de l'assistance du PNUD, un nouveau programme de tutorat et de formation a été mis en place en 1997. Dans le cadre de ce programme, on évalue les besoins de chaque coordonnateur et on met au point un plan personnalisé. Tous travaillent pendant plusieurs semaines au bureau d'un coordonnateur résident expérimenté qui continuera de les conseiller par la suite. Un programme de formation individuelle et de réunions d'information au siège est également mis en place. Neuf coordonnateurs résidents et candidats au poste sont actuellement en formation.

15. En raison de l'évolution du rôle du coordonnateur résident, il est important que les coordonnateurs expérimentés aient la possibilité de développer leurs compétences dans les domaines de la planification et de la communication. Depuis 1995, le PNUD a organisé une série d'ateliers en collaboration avec l'école des cadres des Nations Unies sur les compétences requises pour la direction de la collaboration opérationnelle au niveau des pays dans le cadre du réseau de coordonnateurs résidents et avec ses partenaires nationaux et internationaux. Une évaluation externe des trois premiers ateliers a été entreprise au début de 1997. Des sondages et entretiens menés après les ateliers ont démontré que ceux-ci permettaient aux coordonnateurs de mieux diriger les activités et que la programmation était plus stratégique.

16. Depuis 1995, 70 coordonnateurs résidents et 15 représentants d'organismes divers et d'ONG ont participé à ces ateliers. Compte tenu des recommandations formulées à la suite de l'évaluation effectuée en 1997, un nouvel atelier qui mettait l'accent sur les compétences requises pour l'application des réformes au niveau des pays a été organisé à la fin de 1997. Vingt-deux coordonnateurs résidents et neuf représentants d'institutions spécialisées et de fonds des Nations Unies ainsi que d'ONG y ont participé.

17. Le PNUD appuie également les initiatives communes du réseau de coordonnateurs résidents. En 1997, il a participé à la refonte du programme d'ateliers sur la gestion de la coordination sur le terrain, organisé à l'intention des représentants principaux, qui a conduit à une amélioration du travail d'équipe dans près de 100 pays. Le PNUD continue de partager les coûts de gestion de ce programme avec l'école des cadres des Nations Unies.

18. Le PNUD a également montré, par le biais du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP), qu'il était attaché au principe de la coordination en collaboration. Sous la direction du bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, et en collaboration avec l'UNICEF et le FNUAP, il a organisé deux

ateliers de formation destinés à familiariser les animateurs et les agents de coordination avec le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cette initiative devrait inspirer d'autres formes de collaboration et des discussions sont en cours pour décider des prochains domaines de coopération.

19. Les organes directeurs pourront prendre note des importantes mesures concrètes prises par le PNUD pour renforcer le réseau de coordonnateurs résidents et encourager la poursuite des efforts en ce sens.

Renforcement des capacités et exécution nationale

20. Le renforcement des capacités est l'un des principaux volets de l'aide fournie par le PNUD. Il s'agit à la fois de créer un environnement favorable au renforcement des capacités des institutions et de valoriser les ressources humaines. Le PNUD met surtout l'accent sur la nécessité pour les pays de créer et de renforcer leurs capacités et de retenir le personnel formé et de mieux utiliser ses compétences.

21. Le PNUD considère que l'exécution nationale contribue pour beaucoup à renforcer les capacités de gestion et les compétences techniques des institutions nationales et des individus, car elle leur permet d'apprendre par la pratique. Au cours de l'année écoulée, le PNUD s'est employé à améliorer l'efficacité de l'exécution nationale et à lui faire jouer un plus grand rôle dans le renforcement des capacités nationales. Il a notamment revu les procédures concernant l'exécution nationale et le recours aux ONG aux fins de l'exécution, mis au point des normes et un aide-mémoire permettant de déterminer les capacités en matière d'exécution, élaboré une note consultative technique aux fins de la valorisation des capacités ainsi que des nouvelles directives concernant l'approche-programme, et mené de nombreuses activités de formation.

22. L'exécution nationale est devenue la modalité privilégiée pour la mise en oeuvre de la plupart des programmes et projets financés par le PNUD. Cela signifie que les gouvernements assument l'entière responsabilité de la gestion des programmes et sont comptables de l'utilisation des fonds du PNUD. À cet effet, ils doivent présenter des rapports techniques et financiers et réaliser les objectifs fixés pour les programmes et projets. Le PNUD encourage la société civile, y compris les ONG, un large éventail d'entités nationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, à participer activement à la formulation, à l'exécution et au suivi des programmes.

23. Les organes directeurs voudront peut-être prendre note des nouveaux progrès réalisés par le PNUD en vue d'améliorer la synergie entre le renforcement des capacités et l'exécution nationale, aux fins notamment de l'élaboration et de l'exécution des programmes.

Harmonisation des cycles et des procédures de programmation

24. Des efforts ont été entrepris pour harmoniser les cycles de programmation grâce à la présentation de cadres de coopération de pays et de demandes de prolongation de programmes de pays en cours. Les nouveaux arrangements relatifs aux programmes offrent une certaine souplesse en ce qui concerne la durée des

cadres de coopération de pays, ce qui facilite l'harmonisation des cycles de programmation. Actuellement, les cycles de programmation sont harmonisés dans 27 pays et ils le seront dans 54 autres pays d'ici à 1999. Il reste à fixer une date de lancement commune dans 31 pays, dont 8 constituent des cas particuliers, leurs cycles de programmation ne pouvant vraisemblablement pas être harmonisés dans un avenir prévisible.

25. Le PNUD a également présidé le Sous-Groupe du GCMP chargé de l'harmonisation de l'application des programmes et de leur gestion au niveau national qui a étudié la question de l'harmonisation des procédures au niveau opérationnel, élément indispensable à la réalisation des objectifs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au renforcement de la collaboration entre les organismes des Nations Unies. Ces travaux ont conduit à la définition d'une politique concernant le paiement du personnel fourni par les gouvernements et à l'élaboration de projet de présentation des programmes et projets de collaboration, qui est actuellement mis à l'essai au niveau des pays. Des études ont également été réalisées sur les pratiques et procédures relatives au personnel des programmes ou des projets. Le PNUD a en outre dirigé les travaux de révision des chapitres du manuel du CCQPO consacrés à l'exécution nationale et à l'approche-programme.

26. Les organes directeurs voudront peut-être prendre note de la contribution qu'apporte le PNUD, par le biais des cadres de coopération de pays, à l'harmonisation des cycles de programmation et des procédures et l'encourager à poursuivre ses efforts dans le cadre des organes subsidiaires du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Suivi et évaluation

27. À la demande des membres du GCMP participant au Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, le PNUD a organisé un atelier à New York, en janvier 1997, afin de présenter le projet de manuel à l'intention des responsables de programmes, intitulé "Suivi et évaluation dans une perspective de résultats". Ce manuel, qui a été bien accueilli par les participants, a été finalisé en 1997, puis imprimé et diffusé dans un grand nombre de bureaux de pays, au siège et dans les institutions spécialisées des Nations Unies.

28. En 1997, le PNUD a établi et lancé la nouvelle base centrale de données sur l'évaluation, qui peut être facilement consultée sous Windows. Elle contient des informations concernant l'évaluation de plus de 1 500 projets du PNUD et permet aux usagers d'obtenir des renseignements sur l'expérience du PNUD dans le cadre de différents types de projets. Le large éventail de données qu'elle offre facilite l'élaboration des nouveaux projets.

29. En octobre 1997, le PNUD a lancé son nouveau site Web sur l'évaluation, qui permet à des fonctionnaires des bureaux de pays et du siège d'obtenir un accès en ligne a) aux rapports d'évaluation du Bureau de l'évaluation, y compris les conclusions et les enseignements tirés; b) aux méthodes d'évaluation du PNUD; c) à des informations sur le Bureau de l'évaluation; d) à d'autres sites du Web ayant trait aux activités d'évaluation.

30. Le PNUD et le Département de l'évaluation et de l'audit international de l'Agence suédoise de développement international ont réalisé une étude conjointe des systèmes d'évaluation des résultats de certains organismes d'aide et du secteur public. Le but de l'étude était de tirer des enseignements de l'expérience d'autres organismes. En novembre 1997, un ouvrage a été publié sur le thème de l'évaluation et de la gestion des résultats : enseignements applicables à la coopération pour le développement.

31. Le PNUD est membre d'une équipe spéciale du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui est chargée de suivre la réalisation des objectifs fixés pour 2015 par le Comité d'aide au développement dans le cadre de l'initiative intitulée "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle".

32. Les activités de planification stratégique ayant été confiées au nouveau Bureau de la planification et de la gestion des ressources, comme suite à l'initiative PNUD 2001, le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique est devenu le Bureau de l'évaluation. À la suite de consultations approfondies tenues au siège même du PNUD et avec les membres du Conseil d'administration, le Bureau a recensé trois domaines d'action pour 1998 : le savoir et l'apprentissage, les méthodologies et le renforcement des capacités, et la réalisation d'évaluations stratégiques. On trouvera des renseignements détaillés sur les activités du Bureau de l'évaluation dans le rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/1998/19), qui sera soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998.

33. Les organes directeurs voudront peut-être prendre note des progrès réalisés par le PNUD en matière de suivi et d'évaluation, tant au sein du PNUD que dans le cadre du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, et encourager la poursuite de l'harmonisation des procédures et des activités dans ces domaines.

Note de stratégie de pays

34. La note de stratégie de pays a été décrite comme exprimant la demande, c'est-à-dire les besoins du pays en matière de coopération pour le développement, tels qu'ils sont recensés par le gouvernement. Élaboré en concertation avec le gouvernement, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui complète la note de stratégie du pays, a été décrit comme exprimant l'offre, c'est-à-dire la réponse du système des Nations Unies aux besoins de coopération déterminés par le gouvernement. À ce jour, 27 pays ont établi des notes de stratégie et 19 autres ont élaboré des projets. Dans 15 autres pays encore, on a créé des groupes de travail en vue de mettre au point des notes de stratégie. Au total, 92 pays ont exprimé leur intérêt pour cette formule. Par le biais de son système de coordonnateurs résidents et de ses activités de programme, le PNUD a facilité l'établissement de notes de stratégie dans tous les pays qui l'ont souhaité.

35. Le Département des affaires économiques et sociales, sous l'égide du CCQPO, a élaboré un projet de directives révisées concernant la note de stratégie de pays. Ces directives portent notamment sur les ressources à prévoir, les liens existant entre la note de stratégie de pays et le plan-cadre des Nations Unies

pour l'aide au développement, le mécanisme de consultation, les thèmes à traiter, l'amélioration du suivi et de l'évaluation, et la participation accrue de l'ensemble du système des Nations Unies. Elles devraient faciliter l'application de la note de stratégie dans tous les pays qui ont décidé d'y recourir.

36. Les organes directeurs voudront peut-être prendre note des progrès accomplis jusqu'à présent sur la question de la note de stratégie de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et mettre l'accent sur la complémentarité de ces deux instruments.

B. Gestion, personnel et finances (services et locaux communs)

37. En 1997, les Gouvernements de l'Algérie, du Kirghizistan et du Tadjikistan ont mis gracieusement à la disposition du PNUD des locaux communs. Le Gouvernement du Lesotho, pour sa part, a construit des locaux communs à l'usage exclusif des institutions spécialisées des Nations Unies. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a également loué des locaux communs. En outre, le PNUD et le FNUAP ont entrepris des démarches pour tirer le meilleur parti des locaux communs en Ouganda. Certains de ces locaux ont dû être rénovés et adaptés, travaux qui ont été financés par les organismes des Nations Unies qui les occupaient.

38. Le PNUD a participé activement aux travaux du Sous-Groupe des locaux et des services communs du GCMP, qui est chargé d'accélérer la mise en place de locaux communs. Les représentants du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et du PAM, ainsi que des experts internationaux de l'immobilier, se réunissent chaque semaine pour élaborer une méthodologie et des directives opérationnelles concernant la création de locaux communs à l'avenir. Le Sous-Groupe a défini des critères pour la sélection de pays prioritaires, en prenant en considération les cas où le gouvernement offre des locaux à titre gracieux.

39. La Bolivie, l'Égypte et la Namibie ont été choisies comme pays pilotes pour appliquer les nouveaux critères et conduire une première étude. Selon les résultats, la méthodologie et le processus d'exécution seront améliorés. Une dizaine d'autres pays, dits "de premier niveau", seront ensuite choisis pour réaliser une nouvelle étude, établir un plan de construction, y compris une analyse coûts-avantages, et éventuellement créer des locaux communs en 1998. La situation des pays de niveau II, de niveau III et de niveau IV sera examinée par la suite. Il est prévu de regrouper dans une seule base de données commune tous les renseignements recueillis par les organismes membres du GCMP dans le domaine de l'immobilier.

40. Le 15 septembre 1997, le Secrétaire général a annoncé la nomination d'un coordonnateur des services communs à la tête de l'Équipe spéciale chargée des services communs. Le PNUD fait partie de cette Équipe spéciale basée à New York, qui examine les arrangements en vigueur en vue de développer les services communs si cela peut permettre de mettre à disposition des services plus efficaces. Il s'agit avant tout de fournir aux clients, en temps voulu, des services de haute qualité, pleinement satisfaisants, à des prix rentables en ayant recours à des appels d'offres. L'Équipe spéciale a établi des groupes de travail pour formuler des recommandations concernant chacun des domaines

concernés : achats; technologie de l'information; système intégré de gestion; services du personnel; services financiers; services juridiques; opérations de transport et de transit, gestion des installations; installations d'imprimerie; et archives et gestion des dossiers.

41. Les organes directeurs voudront peut-être prendre note des mesures concrètes prises par le PNUD et d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de créer des locaux et des services communs et les encourager à poursuivre leurs efforts en accord avec le programme de réformes du Secrétaire général.

II. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 24 MAI 1995 ET À LA RÉOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

42. Par sa décision 98/3, le Conseil d'administration a créé un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'élaborer une stratégie de financement durable pour le PNUD. Le Groupe de travail examinera les divers mécanismes de financement ainsi que les autres formules qui permettraient de financer le PNUD sur une base prévisible, continue et assurée, en tenant compte des différents cycles budgétaires des pays contributeurs ainsi que de la nécessité de répartir plus équitablement les charges entre les pays donateurs.

43. Le groupe de travail établira en outre des directives et des critères qui serviront à fixer des objectifs de financement au titre des ressources de base du PNUD en se fondant sur les objectifs et priorités du programme, les priorités et les besoins en matière de développement des pays bénéficiant des programmes, tels qu'indiqués dans les cadres de coopération de pays, les contributions prévues aux ressources de base, le rôle du PNUD dans le cadre plus large du financement du développement international et les stratégies, et les engagements à long terme actuels.

44. Dans le même temps, à la suite de la Décision 11 a) du programme de réformes du Secrétaire général et de discussions qui se sont déroulées au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur a présenté au Secrétaire général une proposition tendant à ce que les activités opérationnelles soient financées au moyen de contributions négociées pluriannuelles, selon des dispositions de partage des charges. La proposition, qui sera examinée par des responsables des fonds et programmes lors d'un débat informel, comprend des observations formulées par des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

45. En principe, le Conseil d'administration fera le point des progrès accomplis par le Groupe de travail à chacune de ses prochaines sessions et adoptera à sa troisième session ordinaire de 1998 une décision sur une stratégie de financement durable.

46. Au vu de ces décisions et des mesures déjà prises par le PNUD, les organes directeurs souhaiteront peut-être donner des indications à tous les fonds et programmes pour qu'ils élaborent, dans des délais précis, des stratégies de financement prévisible, continu et assuré similaires qui tiennent compte des cycles budgétaires et de la nécessité de répartir plus équitablement les charges entre les donateurs.

III. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/52 DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 23 JUILLET 1997 :
VIH/SIDA

47. Tout au long de 1997, le PNUD a continué de collaborer avec le secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres organismes coparrains pour faire face aux incidences que l'épidémie a sur le développement et a participé à de nombreuses initiatives interinstitutions.

48. Au niveau des pays, des efforts ont été déployés dans le cadre des groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida pour permettre au réseau de coordonnateurs résidents de renforcer la lutte contre l'épidémie. Un appui technique et financier a en outre permis d'établir des plans stratégiques nationaux relatifs au VIH/sida. Au niveau régional, le PNUD a procédé à une évaluation de son projet régional sur le VIH et le développement en Afrique et, en collaboration avec ONUSIDA et d'autres partenaires de développement, a organisé un atelier pour mettre au point la phase suivante de ce projet par consensus. Un plan stratégique a été élaboré pour le projet régional sur le VIH et le développement en Asie et dans le Pacifique, et le PNUD et ONUSIDA se préparent actuellement à entreprendre des activités conjointes en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans les États arabes ainsi qu'en Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants.

49. Au niveau mondial, le PNUD a participé aux travaux de groupes de travail interinstitutions et collaboré activement à la préparation d'activités relatives à l'appel coordonné qu'ONUSIDA a lancé pour recueillir des fonds supplémentaires destinés à financer des activités pendant l'exercice biennal 1998-1999.

50. Dans le cadre de son rôle visant à sensibiliser l'opinion publique, le PNUD a appelé l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur des dommages causés par l'épidémie ainsi que sur l'incidence que celle-ci pourrait avoir sur les générations actuelles et futures dans les pays les plus touchés, dont un grand nombre est situé en Afrique subsaharienne, comme l'ont mis en évidence les statistiques révisées d'ONUSIDA pour 1997.

51. Les organes directeurs souhaiteront peut-être, d'une part, prendre note du rôle important que le PNUD a joué dans la lutte contre le VIH/sida par l'intermédiaire de son réseau de coordonnateurs résidents et de ses activités menées au titre des programmes et, d'autre part, lancer un appel pour que l'on continue d'appuyer les efforts concertés déployés par les organismes des Nations Unies dans ce domaine.

IV. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/61 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL EN DATE DU 25 JUILLET 1997 : APPLICATION ET SUIVI
INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES
ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES

52. Comme l'ont demandé le CAC et le Conseil économique et social, l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des récentes conférences internationales ont été assurés par trois équipes spéciales interinstitutions (services sociaux de base pour tous, conditions favorables au développement économique et social, emploi et moyens de subsistance durables) ainsi que par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, chargé du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le PNUD, qui participe aux travaux des quatre organes, a également présidé le groupe de travail sur la gouvernance qui relève de l'équipe spéciale s'occupant des conditions favorables au développement économique et social. Les trois équipes spéciales ont présenté leurs rapports officiels mais continueront vraisemblablement de collaborer avec les organismes chefs de file au sein de réseaux informels.

53. Dans l'ensemble, les travaux des équipes spéciales ont consisté à : a) déterminer les éléments clefs du cadre dans lequel s'inscrivent les politiques nationales conçues pour atteindre les objectifs arrêtés par les conférences; b) élaborer des recommandations relatives à la programmation effectuée par les organismes des Nations Unies; c) établir des dispositions permettant de rationaliser l'établissement des rapports nationaux; d) élaborer des statistiques et des indicateurs; e) recenser les autres domaines où il faut intervenir (rôle de la société civile, utilisation de la technologie de l'information, etc.); e) établir des dispositions institutionnelles concernant le suivi.

54. Le CAC a examiné les résultats des travaux des équipes spéciales et placé la question du suivi dans le cadre plus large de la réforme du système des Nations Unies. Il a notamment insisté sur l'importance du rôle de la société civile, réitéré l'engagement que les organisations membres ont pris d'assurer activement le suivi des conférences internationales et demandé aux organes subsidiaires, aux organisations et au réseau de coordonnateurs résidents de prendre les mesures institutionnelles voulues à cette fin. Dans un premier temps, un atelier interinstitutions a été convoqué à Turin les 11 et 12 décembre 1997 pour arrêter des dispositions pouvant être appliquées au niveau national pour donner suite aux conférences et sommets internationaux. Les participants ont étudié les moyens qui permettraient d'atteindre les objectifs généraux fixés dans les programmes mondiaux et recommandé : a) d'adresser aux équipes de pays un message intégré sur le processus de suivi; b) d'élaborer des directives sur les modalités d'application, y compris sur l'utilisation des résultats des travaux des équipes spéciales; c) de définir les mesures qu'il faudrait prendre pour appuyer les activités menées dans des secteurs tels que la formation, l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs et de bases de données et les mécanismes d'établissement de rapports. L'atelier a réuni 35 participants représentant tous les principaux fonds, programmes et institutions spécialisées, l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi qu'un haut fonctionnaire de la Barbade représentant l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Le

23 janvier, leur rapport a été présenté au Groupe de travail du CCQPO pour adoption et communication au CAC.

55. Outre sa participation au mécanisme interinstitutions qui a permis d'élaborer des directives applicables au niveau des pays et à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD a activement donné suite à différentes conférences internationales dans les domaines d'activité et de compétence définis dans son mandat, comme indiqué ci-après.

56. Les organes directeurs souhaiteront peut-être prendre note des résultats du processus de coordination interinstitutions relatif au suivi intégré des conférences dirigé par le CAC et, sur la base des conclusions de la session spéciale que le Conseil tiendra sur la question en avril 1998, proposer d'autres mesures afin d'assurer la poursuite du suivi intégré des conférences parallèlement au suivi de telle ou telle conférence particulière.

A. Sommet mondial pour le développement social

57. En ce qui concerne le Sommet mondial pour le développement social, le PNUD continue de jouer un rôle actif dans les activités de suivi menées sur les plans mondial et régional, tout en mettant l'accent sur les mesures prises au niveau des pays. La décision qu'il a prise d'accorder la priorité absolue à la question de la pauvreté a nécessité une profonde restructuration des programmes et commencé à faire évoluer la nature du dialogue entre les bureaux de pays, les gouvernements et la société civile. L'accent que le PNUD met sur la durabilité et les aspects humains du développement a ouvert une perspective importante dont l'influence se fait déjà sentir au sein de la communauté du développement.

58. L'analyse des cadres de coopération de pays pour le cycle de programmation 1997-2000 a clairement fait apparaître au PNUD pourquoi les gouvernements souhaitaient traiter des principaux thèmes du Programme d'action de Copenhague en collaboration avec les organismes des Nations Unies. Cette formule a donné d'importants résultats puisqu'elle a permis de mettre davantage l'accent sur des initiatives explicites relatives au développement social (établissement de stratégies et d'objectifs nationaux en matière de lutte contre la pauvreté); d'améliorer la viabilité des modes de subsistance des pauvres; de tenir compte des questions intéressant les femmes dans la programmation du développement; et d'élargir la base institutionnelle de la coopération entre les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies. Le PNUD a renforcé la participation des organisations de la société civile à ses activités relatives à l'élaboration de normes et de politiques. Des directives ont été arrêtées aux fins de l'exécution de programmes du PNUD par des organisations non gouvernementales. Le PNUD a également publié une déclaration de politique générale portant sur les organisations de la société civile ainsi qu'une politique de divulgation de l'information au sujet de la collaboration avec ces organisations.

59. En ce qui concerne les réalisations concrètes se rapportant à chacune des trois grandes questions abordées pendant le Sommet mondial pour le développement social, le PNUD a consacré le Rapport mondial sur le développement humain en 1997 à l'examen du caractère multidimensionnel, de l'étendue, de la gravité et de la complexité de la pauvreté dans le monde, et y a proposé de nouveaux

moyens, tels que l'indice de pauvreté, pour mesurer celle-ci, ainsi que des stratégies applicables et abordables pour lutter contre ce phénomène. En outre, le PNUD, souvent en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, mène des recherches en vue d'établir des liens entre la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes et entre la réduction de la pauvreté et l'inégalité, et s'emploie à évaluer l'incidence de la mondialisation sur la pauvreté et la répartition des ressources. L'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté (programme financé par plusieurs donateurs, lancé immédiatement après le Sommet mondial pour le développement social) a facilité la tâche du PNUD, qui, dans plus de 80 pays, appuie des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté qui en sont à divers stades. En collaboration avec l'UNICEF et le FNUAP, le PNUD s'efforce aussi, dans plusieurs pays, de déterminer la faisabilité de la formule 20 %-20 %, et il participe activement à la planification d'une conférence internationale qui se tiendrait à Hanoi à la fin de 1998 et qui donnerait suite à la Conférence d'Oslo sur la formule 20 %-20 %, convoquée par le Gouvernement norvégien en 1996.

60. En ce qui concerne le deuxième grand thème abordé au Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'emploi, le rôle du PNUD a consisté à participer activement, au niveau des pays ainsi que sur le plan international, aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée de l'emploi et des modes de subsistance viables, présidée par l'Organisation internationale du Travail. Le PNUD a dirigé deux des sept études de pays effectuées par l'Équipe spéciale et adressé à celle-ci une note sur la concrétisation de la notion de "modes de subsistance viables". Les recommandations de l'Équipe spéciale ont été expressément adoptées dans le cadre des études de pays et exposées dans le rapport final.

61. S'agissant du troisième grand thème examiné au Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'exclusion sociale, le PNUD a appuyé un projet que l'Institut international d'études sociales a consacré à la question et dans lequel il analyse les principaux schémas et processus qui contribuent à l'exclusion des pauvres en les privant d'accès aux marchés, aux avoirs, aux services sociaux, aux prestations et aux droits, ainsi que le type de politique qu'il faudrait appliquer afin d'éviter que la marginalisation ne s'étende et de promouvoir l'intégration sociale des groupes exclus.

B. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

62. Le PNUD a apporté une contribution active aussi bien à la cinquième session de la Commission du développement durable qu'à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement durable.

63. Dans le cadre de la préparation de ces deux sessions, le PNUD s'était fixé plusieurs objectifs stratégiques. Son objectif général était de mener à bien et de consolider le travail effectué dans ceux de ses domaines d'intervention qui recourent le programme de travail de la Commission du développement durable, notamment les forêts, les océans, les ressources en eau douce et la lutte contre la désertification. En outre, il voulait mettre en relief les problèmes de la pauvreté et de l'énergie. Il voulait également donner une impulsion à la solution des problèmes de développement et appeler l'attention sur des mesures

concrètes pouvant être prises à tous les niveaux de la société. C'était là l'objectif fondamental de l'exposition sur le développement durable en action, que le PNUD a coparrainée.

64. Pour contribuer aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le PNUD a établi un rapport intitulé "L'énergie après Rio : Perspectives et défis" afin de souligner l'importance de l'énergie pour le développement social et pour la lutte contre la pauvreté.

65. Les volets du programme mondial du PNUD relatifs à l'énergie, aux forêts et aux ressources en eau ont été approuvés en 1997. Ils ont pour objet l'élaboration de nouvelles approches des activités de développement, fondées partiellement ou totalement sur les ressources naturelles. Un élément de programme relatif à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable sera approuvé en 1998.

66. La mise au point du tout nouveau Partenariat mondial pour l'eau s'est poursuivie, le PNUD étant l'un de ses principaux partenaires. Cet organe sera un pivot à la fois pour l'exécution du programme mondial relatif aux ressources en eau et pour la conception d'opérations au niveau national.

67. Le PNUD a continué à remplir les fonctions d'agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal. Il a aussi fait progresser le programme Capacités 21, qui vise à mettre les pays en mesure d'élaborer et de mettre réellement en oeuvre des politiques de développement durable, ou à renforcer leur capacité de le faire. Le programme Capacités 21 fonctionne désormais dans 52 pays.

68. Le PNUD a été membre actif de l'équipe interinstitutions du Groupe intergouvernemental sur les forêts; il a participé à la mise au point du programme d'action, se chargeant des éléments relatifs au financement et à la coordination des programmes nationaux pour les forêts.

69. L'intégration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans toutes ses activités reste l'une des hautes priorités du PNUD qui, en 1997, a entamé un contrôle des procédures de programmation et s'efforce actuellement de faire de l'environnement l'un des thèmes fondamentaux du manuel sur les programmes qui sera publié en 1998.

70. Le Comité interorganisations sur le développement durable joue toujours un rôle important dans la promotion du programme Action 21 et la défense des idéaux de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement au sein du système des Nations Unies. Le PNUD continue de collaborer avec lui, ainsi qu'avec ses sous-comités des ressources en eau douce et des océans.

C. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes

71. En 1997, le PNUD a aménagé ses politiques et ses programmes et renforcé ses engagements institutionnels pour qu'ils servent davantage l'intégration d'une perspective sexospécifique et la promotion de la femme. Dans les pays, les notes consultatives, les cadres de coopération de pays et les rapports nationaux sur le développement humain visent plus souvent qu'auparavant à remédier aux

insuffisances de l'analyse du développement du point de vue des sexospécificités, ainsi qu'à l'inégalité de l'accès aux ressources et à l'inégalité des chances. En matière de programmation, l'action du PNUD tend à resserrer les liens stratégiques entre les objectifs relatifs à l'égalité des sexes, d'une part, et, d'autre part, la lutte contre la pauvreté et la recherche de modes de subsistance viables, la régénération de l'environnement et la bonne gouvernance et la consolidation de la paix. Ainsi, les programmes couvrent aussi bien l'intégration de questions et de politiques sexospécifiques dans les programmes de lutte contre la pauvreté au Viet Nam et dans tous les programmes en République-Unie de Tanzanie, que la participation des associations féminines locales au suivi des accords de paix au Guatemala et la promotion d'une législation relative à la violence contre les femmes en Moldova.

72. Grâce au système des coordonnateurs résidents, le PNUD a permis aux institutions spécialisées des Nations Unies d'appuyer conjointement l'élaboration et l'exécution de plans d'action nationaux de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) joue un rôle clef dans une initiative pilote lancée dans 10 pays au titre du suivi de la Conférence. En 1997, une allocation budgétaire de 1 million de dollars au titre du fonds créé en faveur de la femme a été prévue pour améliorer les modalités d'établissement des programmes du PNUD relatifs à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme dans 30 pays, au titre du suivi de la Conférence, et promouvoir la coopération entre le PNUD et UNIFEM au niveau national.

73. L'expérience acquise par le PNUD en matière de prise en compte des sexospécificités et les enseignements qu'il en a tirés ont enrichi le rapport et les travaux du Conseil économique et social de juillet 1997 concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Son principe d'action dans ce domaine est inscrit dans une note d'orientation établie au terme d'une étude de haut niveau, réalisée en mars 1997, d'évaluations préliminaires effectuées dans 20 pays. Cette note d'orientation indique les responsabilités fondamentales du PNUD en précisant les compétences requises et donne des directives à suivre pour les volets programmation et gestion de l'intégration d'une perspective sexospécifique.

74. Comme il importe de renforcer les capacités dans ce domaine, des ateliers sous-régionaux consacrés à l'apprentissage, à la communication et à l'information ont été organisés en 1997, au titre du Programme pour l'intégration des femmes au développement, à l'intention des responsables, au sein du PNUD et des institutions spécialisées des Nations Unies, des questions relatives à la parité entre les sexes pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, d'Europe et de la Communauté d'États indépendants et les États arabes. C'est également en 1997 qu'a été lancée, avec le soutien des bailleurs de fonds et du Programme des Volontaires des Nations Unies, une nouvelle initiative visant à affecter dans 20 bureaux de pays du PNUD des Volontaires des Nations Unies spécialisés dans les questions relatives à la parité entre les sexes.

75. Les allocations budgétaires approuvées en 1997 au titre du programme mondial et des programmes régionaux du PNUD pour la lutte pour l'égalité des

sexes et la promotion de la femme ont permis de prendre des initiatives s'inscrivant, par exemple, dans un programme pilote mondial d'évaluation de la main-d'oeuvre payée et non payée, avec le concours d'autres organismes des Nations Unies partenaires et des contributions au titre du partage des coûts, ou encore dans un programme de recherche sur des indicateurs relatifs aux sexospécificités et à la pauvreté, en collaboration avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

76. Quant à l'engagement pris par le PNUD d'assurer l'équilibre entre les sexes au sein de l'organisation, l'objectif, entre autres, de 20 % de femmes au niveau D-2, qui avait été établi pour 1997, est dépassé. Actuellement, les femmes représentent un tiers des hauts responsables au siège, et le nombre de représentantes résidentes a presque doublé depuis 1995. En outre, sur les sept fonctionnaires du PNUD ayant rang de sous-secrétaire général, deux sont des femmes. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire avant que les grands objectifs à moyen terme en matière d'égalité des sexes, qui constituent toujours une priorité absolue pour le PNUD, soient atteints.

D. Conférence internationale sur la population et le développement

77. Dans le cadre global interinstitutions établi pour le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD prête son concours actif à l'exécution du Programme d'action issu de la Conférence aux niveaux national, régional et international.

78. Le PNUD contribue à l'exécution de ce programme essentiellement par ses efforts de lutte contre la pauvreté et d'intégration du principe de l'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement. En raison de l'optique multidisciplinaire qu'il a choisie pour son combat contre la pauvreté, ses activités dans ce domaine et les recommandations du Programme d'action de la Conférence sont indissociables et se renforcent mutuellement.

79. En outre, le PNUD joue un rôle direct dans l'application de certains aspects des recommandations du Programme d'action de la Conférence, comme le montrent les paragraphes ci-dessous.

80. Le PNUD coopère avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le FNUAP et la Banque mondiale au Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine, qui a mené à bien en 1997 ses travaux visant à hiérarchiser ses priorités en matière de recherche.

81. En 1997, par l'intermédiaire du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement et le Programme régional pour l'Afrique, le PNUD a appuyé la mise en activité du Réseau pour la prévention de la mortalité maternelle en tant que structure spécialisée dans la prévention de la mortalité maternelle liée à la grossesse et à l'accouchement en Afrique subsaharienne, en collaboration avec des organismes des Nations Unies partenaires, des fondations et des ONG. Il s'agit d'un réseau d'ONG qui, par le biais du renforcement de leurs capacités, d'une collaboration intersectorielle ou d'un travail d'équipe pluridisciplinaire, vise à instituer entre pays de la

région une coopération technique qui leur permettrait d'améliorer leurs moyens en matière de recherche. Bon nombre de ses activités sont axées sur les problèmes d'accès aux soins et de qualité des soins.

82. Par ailleurs, le PNUD participe activement à des échanges de vues avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions bilatérales, des fondations, des ONG et le secteur privé, portant sur les défis actuels et à venir en matière de santé et de développement, en s'attachant en particulier aux questions de justice sociale et de pauvreté.

E. Deuxième Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains

83. Le PNUD travaille à parfaire les activités qu'il entreprend au titre de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sur le plan mondial, régional et national. À tous les niveaux, les activités ont été mises au point en concertation avec les gouvernements, des organisations de la société civile et des institutions spécialisées des Nations Unies. Le Programme de coopération pour le développement urbain du PNUD comporte un ensemble multisectoriel d'activités qui recoupe ses préoccupations prioritaires, à savoir la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et de modes de subsistance viables, le renforcement des capacités d'action des femmes et la protection et la régénération de l'environnement. Toutes ces priorités, qui s'inscrivent dans l'objectif global de la bonne gouvernance, ont une portée considérable les unes pour les autres dans les questions d'établissements humains.

84. Au titre du suivi de la Conférence Habitat II, le PNUD a organisé, au Siège de l'ONU en juillet 1997, un Colloque international de maires pour le développement social, qui s'est tenu dans le cadre de la Conférence internationale sur la gouvernance au service de la croissance durable et de l'équité. Cette manifestation a donné lieu au plus grand rassemblement de responsables locaux élus qui se soit tenu au Siège de l'ONU puisqu'il a regroupé des maires et des responsables locaux venant de 70 pays. Ses principaux thèmes ont été la gestion des villes compte tenu de la mondialisation croissante, la consolidation des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les organisations de la société civile au niveau local et la défense de la justice sociale grâce à des politiques favorisant la participation dans les zones rurales partout dans le monde. Cette réunion a débouché notamment sur la création au PNUD d'un Conseil consultatif des maires.

85. Toujours au titre du suivi d'Habitat II, le PNUD a maintenu son soutien au Programme de gestion urbaine pour l'Asie et le Pacifique ainsi qu'à l'Initiative Asie-Pacifique 2000; il a également oeuvré en faveur de la participation des organisations de la société civile et des communautés de la région à la réalisation des objectifs du Plan d'action mondial issu d'Habitat II.

86. Par ailleurs, le PNUD a mis sur les rails une Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, réseau mondial de villes acquises aux objectifs d'Habitat II et du Sommet mondial sur le développement social.

87. Le PNUD finance des activités locales entreprises au titre d'Action 21, notamment au Liban, au Malawi, en Turquie et au Zimbabwe, contribuant ainsi à la prise en considération des objectifs des conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement et sur les établissements humains.

F. Sommet mondial de l'alimentation

88. Le Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire a été créé en novembre 1997 en tant qu'élément moteur du suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Il est coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), et le PNUD en est un membre actif. Conformément aux décisions prises au Sommet mondial de l'alimentation, le système des coordonnateurs résidents représente dans le cadre de ce réseau la principale structure permettant aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux institutions bilatérales de travailler en étroite collaboration à la programmation de la sécurité alimentaire dans les pays. Depuis novembre 1997, des groupes thématiques chargés de la sécurité alimentaire ont été créés ou sont en cours de création dans 64 pays sous l'égide des coordonnateurs résidents pour coordonner ce travail.

89. Le PNUD a tenu une série de consultations avec les chefs de département et de division de la FAO en vue de définir des domaines éventuels de coopération mondiale entre les deux organisations au titre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Au cours de ces consultations qui ont eu lieu en juin 1997 au siège de la FAO, les deux organisations ont décidé de coopérer dans trois domaines prioritaires, à savoir : a) le renforcement des capacités nationales au titre du Programme spécial de la FAO : production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PSPA); b) le renforcement de la capacité des communautés locales d'analyser les problèmes et de planifier le développement, au titre ou non du PSPA; c) le renforcement des capacités nationales au titre du Programme relatif au système d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.

90. Les participants au Sommet mondial de l'alimentation ont fait valoir la nécessité d'une coopération internationale pour la mise au point de plans d'action nationaux de sécurité alimentaire. Le PNUD a participé à deux reprises à des travaux de groupe organisés au siège de la FAO et consacrés à l'analyse de projets de document de stratégie agricole de pays établis par la FAO, en mai pour l'examen de documents de stratégie concernant des pays non africains à faible revenu et à déficit vivrier et en juillet pour l'élaboration de stratégies pour 71 pays à revenu intermédiaire ou élevé et à déficit vivrier.

91. En outre, les participants au Sommet mondial de l'alimentation ont demandé aux gouvernements d'établir et de mettre à jour périodiquement, en partenariat avec tous les acteurs de la société civile, "un système national d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires, indiquant les zones et les populations ... souffrant ou risquant de souffrir de faim et de malnutrition ainsi que les facteurs d'insécurité alimentaire". Les institutions spécialisées des Nations Unies ont été priées de faciliter ce travail dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC), la FAO devant jouer le rôle

de catalyseur. Le PNUD a pris part à deux ateliers destinés à faire avancer la conception et la mise en oeuvre du système en question. Le premier s'est tenu en avril, au siège de la FAO, avec pour objectifs la définition d'indicateurs adéquats de l'insécurité alimentaire et l'élaboration d'un plan pour le lancement des activités du système. Le second atelier, qui s'est également tenu au siège de la FAO, en décembre, a constitué la première réunion du Groupe de travail interinstitutions sur le système d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires. Le PNUD a été invité à présider la réunion au cours de laquelle le mandat du Groupe de travail a été établi et la version préliminaire des directives révisée en vue de la mise en place du système au niveau national.

92. Les organes directeurs pourront prendre note des contributions concrètes du PNUD au suivi de chaque conférence – en particulier à celui du Sommet mondial pour le développement social, sa mission essentielle étant de lutter contre la pauvreté – et encourager l'organisation à maintenir une coordination et un équilibre entre le suivi particulier de chaque conférence et le suivi intégré dans le cadre des équipes spéciales interorganisations et des structures qui les remplaceront.

G. Contribution aux droits de l'homme

93. Le PNUD a récemment publié un document directif général intitulé "Intégrer les droits de l'homme au développement humain durable". Partant du principe que la pauvreté est une violation inacceptable des droits de l'homme, le document fait valoir que les droits de l'homme sont tous indissociables et tous interdépendants.

94. En outre, le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont signé le 4 mars 1998, à New York, un mémorandum d'accord définissant les domaines où les deux organismes pourront coopérer dans le cadre d'une assistance technique au service des droits de l'homme.

95. L'action du PNUD pour la défense des droits de l'homme prend trois formes. Tout d'abord, dans le cadre de ses programmes ordinaires, le PNUD s'emploie à faire du droit au développement le fondement de toutes ses activités opérationnelles, compte tenu en particulier de son objectif principal, à savoir la lutte contre la pauvreté. Deuxièmement, le PNUD apporte une assistance technique aux États Membres qui en font la demande et les aide à se doter des moyens nécessaires pour assurer le respect des accords internationaux relatifs à la défense de tous les droits fondamentaux – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, surtout au titre du suivi des conférences internationales. Troisièmement, le PNUD s'efforce d'intégrer la perspective des droits de l'homme dans tous ses programmes. En tenant dûment compte des conditions et des particularités nationales, les programmes du PNUD visent autant que possible à permettre au plus grand nombre de jouir des droits de l'homme et à faire en sorte que ces droits soient traduits dans les faits.

V. RECOMMANDATION

96. Le Conseil d'administration pourra :

Prendre note des rapports au Conseil économique et social (DP/1998/14) et des recommandations qui y figurent et décider de les transmettre au Conseil économique et social avec les observations faites par les délégations au cours de la présente session.

II. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU FONDS
DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

RÉSUMÉ

Le présent rapport fait suite aux décisions suivantes du Conseil économique et social : a) 1997/59, sur les mesures prises en application des dispositions relatives à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur la pertinence de ces mesures compte tenu de celles que le Secrétaire général a préconisées dans son programme de réformes; b) 1997/59, sur l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale relative aux arrangements de financement des activités opérationnelles; c) 1997/52, sur les activités menées avec le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus d'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA); et d) 1997/61, sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies.

On trouvera au paragraphe 36 un projet de recommandation qui sera présenté au Conseil pour approbation.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| I. SUIVI DE L'APPLICATION DES RÉOLUTIONS 47/199 ET 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA RÉOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | 25 |
| A. Questions relatives au programme | 25 |
| B. Gestion, personnel et questions financières : audit et principe de la responsabilité en matière d'aide | 31 |
| II. SUIVI DE L'APPLICATION DE LA RÉOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 24 MAI 1995 ET DE LA RÉOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DATÉE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | 31 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| III. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/52 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 23 JUILLET 1997 : VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE ET SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE (VIH/SIDA) . . . | 33 |
| IV. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/61 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 25 JUILLET 1997 : APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES . . . | 33 |
| V. RECOMMANDATION | 36 |

I. SUIVI DE L'APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 47/199 ET 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA RÉSOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Le 16 juillet 1997, le Secrétaire général a présenté un programme de réformes portant sur tous les aspects des activités de l'Organisation des Nations Unies. Les différentes recommandations énoncées dans le programme – auxquelles le FNUAP souscrit sans réserve – s'inspirent d'initiatives antérieures, en particulier de celles prises au sein du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) pour donner suite à différentes résolutions de l'Assemblée générale ayant trait aux activités opérationnelles, et des directives émises par les conseils d'administration des différents fonds et programmes. Les recommandations du Secrétaire général constituent un cadre qui guide le FNUAP dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de ses programmes et dans son interaction avec ses partenaires dans le système des Nations Unies pour le développement.

A. Questions relatives au programme

Coordination des activités sur le terrain : plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

2. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le système des coordonnateurs résidents – que l'on a renforcé – devraient permettre de consolider et de mieux harmoniser la coordination au niveau des pays entre les différents partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement et entre les différentes entités de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. De l'avis du Secrétaire général, le plan-cadre est indispensable à l'optimisation et à la coordination des efforts de développement déployés par l'ONU au niveau des pays. Les détails du plan-cadre sont encore à l'examen mais les mesures prises par le GCMP, ajoutées à certaines initiatives (suivi coordonné et intégré des conférences, notamment) ont déjà permis de mettre en place plusieurs activités de collaboration et de coordination, notamment l'harmonisation des cycles de programmation, la définition de l'approche-programme, les évaluations communes des pays, la constitution de groupes thématiques et l'institution d'un système de consultations et de communications périodiques au sein du réseau des coordonnateurs résidents.

3. Les premiers résultats des exercices pilotes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont pour l'heure plutôt positifs, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un esprit d'équipe. Toutefois, les petites organisations, en particulier comme le FNUAP, se sont heurtées à des difficultés. Le processus demandera beaucoup de travail et de ressources, notamment lors des phases de formation, et les ressources humaines limitées du Fonds seront mises à rude épreuve. Le FNUAP a toujours accordé un rang de priorité élevé à la coordination avec ses partenaires du système des Nations Unies et reste déterminé à poursuivre sur cette voie, d'autant plus que la réussite du plan-cadre dépend d'une coordination intégrée et d'une approche

/...

participative. La manière dont le Coordonnateur résident s'acquittera de ses fonctions durant le processus, et la volonté d'ouverture et d'objectivité que manifesteront les entités concernées s'agissant d'examiner les procédures et les impératifs de programmation compteront également pour beaucoup. Le Fonds a participé à tous les débats et à tous les travaux préliminaires qui visaient à choisir les pays pilotes, fournir un appui aux équipes sur le terrain et former des animateurs. Le plan-cadre sera mené à bien si l'on réussit à tenir compte des priorités et des besoins de chaque pays tout en maximisant les avantages comparatifs offerts par le système des Nations Unies dans son ensemble et en mettant à profit les compétences propres à chaque organisation participante.

4. Le FNUAP a tout particulièrement conscience qu'il faut que les équipes de pays comprennent et évaluent correctement les différents mandats et objectifs de chacune des organisations participantes. Le Fonds continuera donc de veiller à ce que l'on accorde la place voulue aux questions intersectorielles (population et problématique hommes-femmes, par exemple). Lors de la mise en oeuvre du plan-cadre, il faudra absolument éviter d'imposer des exercices qui ne feraient que répéter des activités de programmation exécutées antérieurement ou exigeraient que l'on revienne sur des processus déjà achevés. Il faudra en conséquence énoncer des mesures souples qui permettent d'adapter les impératifs du plan-cadre aux activités exécutées ou en voie de l'être, de manière à ce que tous les intéressés participent au processus. Le plan-cadre devra en outre être inclusif et non pas exclusif.

Coordination sur le terrain : le système des coordonnateurs résidents

5. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité administratif de coordination (CAC) s'emploient à renforcer le système des coordonnateurs résidents pour améliorer la coordination et appuyer plus efficacement les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies au niveau des pays. Au nombre des progrès réalisés, on peut citer la nomination d'un nombre croissant de coordonnateurs résidents venus de toutes sortes d'organisations appartenant au système, ce qui a permis de diversifier le recrutement et de perfectionner le processus d'évaluation et de sélection. Des améliorations s'imposent toutefois dans certains domaines intéressant les coordonnateurs résidents :

a) Élaboration et mise en oeuvre d'un système participatif d'évaluation des performances des coordonnateurs résidents;

b) Introduction d'une évaluation indépendante des compétences, qui sera menée à l'échelon interorganisations;

c) Définition et adoption d'un processus de sélection transparent et participatif;

d) Adoption et mise en oeuvre de mandats révisés;

e) Reconnaissance de la fonction de coordonnateur résident comme un objectif de carrière au sein du système des Nations Unies;

f) Application de directives de façon à ce que les rapports annuels de pays comprennent des objectifs de planification des activités aux fins de la coordination;

g) Analyse plus approfondie des liens entre la fonction de coordonnateur résident et celle de représentant de telle ou telle organisation du système des Nations Unies ou du Groupe des Nations Unies pour le développement;

h) Définition plus précise de la voie hiérarchique.

6. Le FNUAP, fermement convaincu que le Coordonnateur résident doit pouvoir défendre avec détermination et impartialité les objectifs de tous les organismes du système des Nations Unies et les besoins en matière de développement du pays dans lequel il agit, participe à tous les travaux, réunions d'information et stages qui visent à approfondir et clarifier cet aspect. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les réseaux de coordonnateurs résidents, veille à faire du système des coordonnateurs résidents un mécanisme intégré au système plus large des Nations Unies. En conséquence, la dimension interorganisations du réseau de coordonnateurs résidents en tant que système d'appui aux activités du Siège prend de plus en plus d'importance. Par exemple, le FNUAP a détaché un fonctionnaire de haut niveau auprès du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Exécution nationale, renforcement des capacités nationales et harmonisation

7. Le FNUAP continue d'accorder la plus haute priorité au renforcement des capacités des gouvernements de coordonner dans leurs pays respectifs l'aide en matière de population et de celles des institutions nationales d'exécuter les projets qu'il finance. Cette orientation trouve une application concrète dans les directives en matière de programmation que le Fonds vient de réviser en totalité. Partant d'une étude actuellement en cours et dont les conclusions devraient être soumises au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998, le Fonds espère pouvoir formuler des recommandations concrètes sur les moyens de renforcer la capacité d'absorption des pays bénéficiaires.

8. Des stages de formation à l'intention du personnel national sont proposés dans un certain nombre de domaines et, conformément aux directives du Fonds relatives au recrutement et à la gestion du personnel national de projet, il est de plus en plus souvent fait appel à ce personnel national. Dans le cadre des dispositions qu'il prend pour mettre en place des services d'appui technique, et en accord avec les directives qu'il a arrêtées dans ce domaine, le Fonds accorde la priorité au recrutement des experts nationaux. Les équipes d'appui de pays, dont une des principales missions consiste à contribuer au renforcement des capacités des pays, n'interviennent que si les pays ne disposent pas des compétences nécessaires.

9. Pour renforcer les capacités nationales, le Fonds finance le personnel national recruté au titre de projet, composé d'administrateurs de projet et d'agents des services généraux recrutés sur le plan national. Ils sont recrutés pour fournir aux gouvernements hôtes un appui supplémentaire dans l'exécution des projets financés par le Fonds et ils sont rémunérés conformément aux

directives communes du FNUAP et du PNUD applicables au recrutement et à la gestion du personnel national recruté au titre de projets. Le FNUAP est résolu à faire siennes les normes applicables à l'échelle du système dès qu'elles auront été définies par le Groupe des Nations Unies pour le développement, dans le cadre des nouvelles propositions de réforme.

10. Une étude indépendante a récemment confirmé que le FNUAP avait réalisé des progrès appréciables dans le renforcement des capacités nationales. C'est ainsi que l'assistance du Fonds a permis d'obtenir des résultats encourageants dans des domaines tels que l'élaboration des politiques, le renforcement des services de santé en matière de reproduction, l'incorporation de l'éducation en matière de population et de l'éducation sexuelle dans les programmes d'enseignement scolaire, les études sur la corrélation entre la population et le développement, et enfin la fourniture et la modernisation des infrastructures et notamment du matériel. Par ailleurs, dans le souci de renforcer les capacités nationales, le Fonds s'est toujours employé à faire diffuser et améliorer dans les pays de programme les matériaux produits par les équipes spéciales interorganisations ainsi que les exemples de meilleures pratiques.

11. Le Groupe des Nations Unies pour le développement devra poursuivre son travail pour arriver à rationaliser et harmoniser certains points particuliers du programme ainsi que pour arrêter, en la matière, des orientations et des définitions communes. Il s'agit de questions telles que l'exécution nationale, le renforcement des capacités nationales, y compris l'évaluation des capacités nationales de gestion, de contrôle, d'évaluation et de vérification et les traitements et honoraires de consultants au plan national. Le FNUAP est résolu à participer activement à ce travail et à mettre en oeuvre les décisions qui en seront issues, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. Même lorsqu'il ne sera pas possible de mener des activités communes, le Fonds s'emploiera néanmoins à harmoniser, avec ses partenaires, les stratégies, orientations et plans directeurs, conformément aux priorités et besoins nationaux.

12. Comme suite à une demande formulée par le Conseil d'administration en 1994, il a été procédé à une évaluation des différentes modalités d'exécution des programmes financés par le FNUAP. L'évaluation visait à mettre au point un ensemble de normes et de critères d'exécution pouvant servir à définir des modalités d'exécution appropriées. Entre autres conclusions, l'évaluation a constaté que le FNUAP avait favorisé l'exécution nationale en adoptant une démarche qui visait à moduler, selon les forces et les faiblesses des institutions nationales, l'intervention d'un ou de plusieurs organismes internationaux. La stratégie adoptée consistait à mettre au jour les points forts et les faiblesses tant des institutions nationales que des organismes extérieurs, de manière à pouvoir combler les insuffisances éventuelles. L'évaluation a permis de définir un ensemble de critères pour l'évaluation des organismes auxquels le FNUAP pourrait confier l'exécution des projets qu'il finance. L'évaluation de ces organismes devrait intervenir lors de l'établissement, par le Fonds, du bilan démographique des pays, au moment de la mise au point des activités stratégiques du programme. Essentiellement axés sur deux domaines – les capacités techniques et les capacités de gestion – les critères retenus permettront de déterminer, en fonction de leurs points forts et

de leurs faiblesses, la capacité des organismes d'exécuter les projets que finance le FNUAP.

Locaux et services administratifs communs

13. Dans le domaine des locaux et services administratifs communs, on s'emploie à mettre à profit et à poursuivre l'excellent travail amorcé par le Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP). De tout temps, le FNUAP a utilisé certains services fournis par le PNUD dans le cadre d'un accord de subvention et participé à des arrangements relatifs au partage de certains services. Si la qualité et l'opportunité de tels services lui ont parfois paru contestables, le Fonds n'en demeure pas moins totalement acquis au principe des locaux et services administratifs communs. Le FNUAP a toujours souligné la nécessité d'observer, dans ce domaine, certains principes de gestion : la maîtrise des coûts, l'opportunité et la qualité des services, la transparence et l'obligation redditionnelle.

14. Le 15 septembre 1997, le Secrétaire général a annoncé la nomination d'un Coordonnateur des services communs des Nations Unies à la tête d'une Équipe spéciale des services communs. L'Équipe spéciale a créé des groupes de travail chargés d'élaborer des propositions sur les questions suivantes : passation de marchés, technologie de l'information, systèmes intégrés de gestion, services du personnel, services financiers, services juridiques, services des transports et de la circulation, gestion des installations, archives et gestion des dossiers. Le FNUAP est quant à lui résolu à voir ces points et toutes les autres questions connexes évoluer favorablement au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres instances.

Coordination aux échelons régional et sous-régional

15. L'assistance que le FNUAP fournit aux échelons régional et sous-régional vise à renforcer les activités de programme entreprises à l'échelle des pays. Pour des raisons de coûts et d'efficacité des programmes, il apparaît préférable de réaliser certaines activités à ces échelons. La tâche, qui n'est pas toujours aisée, exige une attention de tous les instants. Soucieux de porter au maximum l'assistance technique coordonnée et de l'associer autant que possible aux activités qu'elle appuie, le FNUAP a mis au point ses services d'appui technique, avec huit équipes d'appui aux pays établies dans différentes sous-régions dans le monde. Le Fonds tire parti d'un large éventail de compétences, notamment de celles des équipes de soutien aux pays constituées en grande partie d'experts d'organismes des Nations Unies spécialisés dans les principaux domaines d'activité du FNUAP. Le système des services d'appui technique a par ailleurs facilité, au sein des organisations et entre elles, la consultation et la concertation sur des questions techniques et des points ayant trait aux programmes et a créé un environnement plus dynamique et plus souple à même de répondre aux nouveaux besoins.

Décentralisation

16. Au cours des dernières années, le FNUAP s'est fixé comme ligne d'action de renforcer la décentralisation dans toutes les composantes de ses programmes afin d'en accroître l'efficacité et la productivité. Dans le même temps, il a

intensifié le processus de contrôle, notamment par le biais des examens de l'application des politiques, pour s'assurer de l'application des politiques et des procédures et déceler toute lacune éventuelle dans le système. Il ressort d'un examen général du processus de décentralisation que les délais entre l'évaluation des projets et leur adoption définitive ont diminué, améliorant ainsi les taux d'exécution tout en favorisant le recours aux experts nationaux dans la formulation et l'exécution des projets. Avec l'adoption, fin 1997, des nouvelles directives en matière de programmes, le FNUAP se rapproche d'une décentralisation totale des pouvoirs d'approbation des programmes, processus qu'il entend suivre de près de façon à pouvoir surmonter les difficultés d'application éventuelles.

Contrôle et évaluation

17. Dans le contexte de l'actualisation des directives en matière de programmation menée en consultation avec tous ses partenaires des Nations Unies, le FNUAP a procédé à la révision de ses directives applicables au contrôle et à l'évaluation, y compris les procédures ainsi que les modalités et les instruments. À la suite de réunions et d'ateliers rassemblant des experts du système des Nations Unies et d'ailleurs, on a pu formuler des indicateurs de contrôle et d'évaluation des programmes dans les trois domaines prioritaires du Fonds, à savoir la santé en matière de reproduction, les stratégies en matière de population et de développement et les activités de mobilisation. Il reste à présent au Fonds à mener à bien l'importante révision de ses systèmes de contrôle financier. On s'est attaché à évaluer les enseignements tirés des expériences antérieures en matière de programmation de l'appui du Fonds aux programmes nationaux de population. Ainsi, les propositions présentées au Conseil d'administration en vue d'obtenir l'appui du FNUAP pour les programmes de pays comportent des éléments d'information sur les enseignements tirés et sur la manière dont ceux-ci sont appliqués. S'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, il y a lieu de se féliciter de cette évolution que le Fonds s'efforcera de consolider. C'est en outre essentiellement sur le principe des enseignements retenus que se fonde l'examen général de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

18. Le Fonds a entrepris de réviser ses directives en matière de contrôle et d'évaluation au moment où le GCMP procédait, de son côté, à un réexamen de ces questions, notamment dans le cadre d'un atelier organisé début 1997 et consacré aux aspects techniques et aux difficultés rencontrées. Le FNUAP a également pris part à une réunion technique organisée par l'Agency for International Development des États-Unis et la Fédération internationale pour la planification familiale sur l'évaluation des programmes de santé en matière de reproduction.

19. Dans le cadre du système des Nations Unies, le FNUAP a également participé à des consultations relatives à l'évaluation d'impact des activités opérationnelles de développement. Réalisée à l'échelle du système, cette évaluation s'inscrit dans le contexte de l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles pour le développement auquel procède l'Assemblée générale et qui portera notamment sur l'impact des activités opérationnelles dans le domaine du renforcement des capacités nationales. Le Fonds a contribué

à la définition des modalités de l'évaluation et a tenu des séances l'information à l'intention des évaluateurs au siège et sur le terrain. Il a également réalisé, de concert avec l'Agence canadienne de développement international, une étude documentaire sur le soutien qu'il apporte au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la santé de la reproduction.

B. Gestion, personnel et questions financières : audit et principe de la responsabilité en matière d'aide

20. Pour ce qui est de l'échange d'informations et de la coordination concernant les questions d'audit interne, le principal mécanisme demeure la réunion annuelle des représentants des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD, dont fait partie la Section de l'audit interne du FNUAP, participe activement à ces débats. Dans le même temps, la direction du FNUAP continue d'appliquer une méthode synergique pour préciser les responsabilités, évaluer les performances et de mesurer les résultats afin d'obtenir des assurances concernant l'obligation redditionnelle, en particulier dans le contexte de sa politique de décentralisation. Cette fonction relève essentiellement du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds, lequel est notamment chargé du suivi de l'application des politiques afin de déterminer les aspects des politiques de programmation qui peuvent être améliorés et les domaines où des conseils techniques sont nécessaires pour garantir une transparence suffisante dans le contexte de la décentralisation.

II. SUIVI DE L'APPLICATION DE LA RÉOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 24 MAI 1995 ET DE LA RÉOLUTION 1997/59 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DATÉE DU 11 JUILLET 1997 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT : SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

21. Les enseignements tirés des expériences du FNUAP au cours de ces deux dernières années ont fait ressortir les difficultés que pose le respect des engagements au titre des programmes dans le cadre du système de financement actuel, lequel, compte tenu de sa nature, est source d'incertitude et d'aléas. Ainsi, en 1996, plus de 20 % du montant des contributions annoncées pour le Fonds n'avaient toujours pas été versées à la fin de l'année. Cette situation a causé de graves problèmes de liquidités à l'organisation et le FNUAP a dû puiser dans sa réserve opérationnelle pour faire face à ses engagements au titre des programmes. Elle a également suscité de grandes incertitudes au niveau national. Le Fonds a dû affronter un problème de liquidités similaire en 1997, bien que l'année se soit achevée sur une note positive car plusieurs donateurs ont généreusement versé des contributions supplémentaires au Fonds.

22. Ces constats soulignent la nécessité absolue de mettre en place un mécanisme de financement prévisible, garanti et continu, par le biais de contributions pluriannuelles ou de toute autre modalité. Le FNUAP et ses partenaires du système des Nations Unies pour le développement doivent pouvoir respecter leurs engagements au titre des programmes sans se heurter à des

interruptions et à des ralentissements au niveau de la programmation dus à des modes de financement incertains et irréguliers.

23. Le système de financement doit être examiné dans le contexte des engagements financiers convenus dans le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : un montant estimatif de 17 milliards de dollars par an d'ici à l'an 2000 pour la mise en place de services de santé en matière de reproduction, de planification familiale et d'autres activités concernant la collecte et l'analyse de données démographiques. Les deux tiers de ces coûts doivent être couverts par les pays eux-mêmes; le troisième tiers, environ 5,7 milliards de dollars de ressources complémentaires, doit provenir des pays donateurs.

24. Le FNUAP a présenté à sa session annuelle de 1997 un document de séance au Conseil d'administration qui avait pour but d'analyser les conséquences que pourrait avoir la non-réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD due à une mobilisation insuffisante des ressources. Le document a ensuite été révisé puis soumis au Conseil d'administration en tant que document officiel (DP/FPA/1997/12 et annexe) à la demande du Conseil. Il a été présenté à la troisième session ordinaire de 1997 et sera examiné par le Conseil à sa seconde session ordinaire de 1998.

25. Le rapport projette les résultats immédiatement quantifiables des insuffisances de ressources, en se fondant sur trois scénarios plausibles de mobilisation de ressources jusqu'à l'an 2000 : croissance à tendance constante (débouchant sur un déficit de 2,1 milliards de dollars), croissance intermédiaire (déficit de 2,9 milliards de dollars) et croissance faible (déficit de 3,8 milliards de dollars). En fonction du scénario, les conséquences de ces déficits pourraient notamment être : a) un surcroît de 44 à 80 millions d'individus ou de couples n'utilisant aucune méthode contraceptive en l'an 2000; b) un surcroît de 130 à 230 millions de grossesses accidentelles ou non désirées entre 1995 et 2000; c) un surcroît de 50 à 90 millions d'avortements provoqués entre 1995 et 2000; d) un surcroît de 59 à 110 millions de naissances non désirées entre 1995 et 2000; e) un surcroît de 300 000 à 540 000 décès maternels entre 1995 et 2000; et f) un surcroît de 4,9 à 8,9 millions de décès de nourrissons ou de jeunes enfants entre 1995 et 2000. Le rapport analyse les mesures que prendront, à l'avenir, les pays donateurs pour renforcer leur engagement envers l'application intégrale du programme de la CIPD et en examine les conséquences sur le niveau futur des ressources du FNUAP.

26. Les réactions suscitées par le rapport ont été plutôt positives et constructives. Beaucoup le considèrent comme une contribution importante au suivi de la CIPD, notamment aux efforts qu'elle déploie pour amorcer un débat fructueux sur la concrétisation des éléments financiers du Programme d'action de la CIPD et sur l'élaboration d'une stratégie commune de mobilisation des ressources afin d'assurer son succès. Dans le même temps, certains ont émis des doutes sur les hypothèses de travail et la méthodologie utilisées dans le rapport ainsi que sur la précision des données fournies en ce qui concerne les niveaux de financement bilatéraux. La deuxième session ordinaire de 1998 sera l'occasion pour le Conseil d'examiner en détail ces aspects parmi d'autres, et ses conclusions figureront dans le rapport de la session.

III. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/52 DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DATE DU 23 JUILLET 1997 :
VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE ET SYNDROME
D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE (VIH/SIDA)

27. La prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment du VIH/sida, est un élément à part entière des soins de santé en matière de reproduction. Le FNUAP appuie les activités de prévention du VIH/sida conformément aux politiques et programmes nationaux dans ce domaine et à la stratégie mondiale du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Les activités du FNUAP sont menées surtout au niveau des pays et c'est là également que le Fonds place l'essentiel de sa coopération avec ONUSIDA. Le FNUAP soutient la prévention du sida en contribuant aux programmes de santé en matière de reproduction, y compris ceux relatifs à la planification familiale et à la santé en matière de sexualité, à la prestation des services et à l'information, à l'éducation et à la communication (IEC). Les directives révisées publiées dans le cadre du suivi de la CIPD rappellent que la prévention du VIH/sida est un élément à part entière de la santé en matière de reproduction. En 1996, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres définitifs, le FNUAP a fourni une assistance à 124 pays au titre d'activités de prévention du VIH/sida (pour un total de 20,5 millions de dollars – 19,5 millions au niveau des pays et 1 million aux niveaux régional et interrégional), contre 114 pays en 1995 (20 millions), 103 en 1994 (15,5 millions), 93 en 1993, 84 en 1992 et 41 en 1991. Il est souvent difficile d'obtenir des chiffres précis car dans de nombreux pays ces activités font partie intégrante de l'information et des services ayant trait à la santé en matière de reproduction.

28. Le FNUAP a pu convaincre ONUSIDA que tout effort concerté pour enrayer la propagation du VIH/sida doit être fondé sur le droit des femmes de contrôler leur santé en matière de reproduction et de sexualité. Le FNUAP, en accord avec l'OMS, estime que la planification familiale, les soins de santé maternelle, la prévention de l'avortement et la prévention des infections de l'appareil génital y compris les MST et le VIH, sont les quatre éléments les plus importants de la santé en matière de reproduction. En encourageant et en soutenant des interventions efficaces dans ces quatre domaines, l'assistance du FNUAP permettra aux pays de garantir et de préserver la santé des femmes en matière de reproduction, leur donnant ainsi les moyens de devenir des partenaires à part entière du processus de développement.

IV. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1997/61 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL EN DATE DU 25 JUILLET 1997 : APPLICATION ET SUIVI
INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES
ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES

29. La coordination des activités découlant des récentes conférences internationales est assurée grâce à trois équipes spéciales interorganisations créées dans le cadre du CAC, à savoir l'équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous, celle sur les moyens de créer un climat propice au développement économique et social, et celle sur l'emploi et les modes de subsistance viables, ainsi que grâce au Comité interorganisations chargé du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le FNUAP a participé

activement à tous ces mécanismes des Nations Unies. Il a présidé l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont sont membres 14 organismes des Nations Unies. L'équipe spéciale a mis sur pied des groupes de travail, chacun desquels est dirigé par un organisme chef de file, pour élaborer un ensemble de directives sur les grands thèmes de la CIPD.

30. Le succès de l'Équipe spéciale interorganisations a amené le CAC à créer trois équipes spéciales interorganisations à l'échelle du système dans le but d'inciter les organismes des Nations Unies à axer leurs activités de suivi sur les objectifs prioritaires issus des récentes conférences mondiales et de rationaliser et renforcer les mécanismes chargés de fournir une assistance coordonnée aux niveaux national et régional. Parmi les facteurs qui ont contribué à la synergie de la collaboration et de la coordination mises en oeuvre par l'Équipe spéciale, il faut souligner le dévouement des participants aux activités de l'Équipe spéciale, la définition précise des objectifs et le soutien administratif et institutionnel diversifié. Ces facteurs ont permis de surmonter plusieurs obstacles, notamment l'insuffisance des ressources, le manque de temps et le manque de ressources humaines.

31. L'expérience de l'équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous en matière de coordination a permis de tirer un certain nombre d'enseignements, notamment :

a) Des objectifs axés sur une activité et l'utilisation de mécanismes informels permettent de renforcer la synergie et de promouvoir les efforts communs et la coordination;

b) La définition précise d'objectifs permet de formuler une orientation stratégique;

c) L'approche fondée sur les "chefs de projets" dans le cadre du CAC a permis d'élargir les possibilités de coordination et de collaboration.

32. C'est dorénavant au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies d'exploiter les produits finals de l'équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous, de mettre en oeuvre des programmes et d'élaborer des modules de formation au Centre de formation de Turin (Italie) afin de faciliter leur utilisation optimale, tant par le personnel de l'Organisation des Nations Unies que par le personnel national. Une large participation de tous les protagonistes du développement, notamment de la société civile, incitera à une meilleure utilisation des produits. Les résultats obtenus par l'équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous devraient être mis en parallèle avec ceux des évaluations communes des pays, des notes de stratégie de pays et des cadres d'aide au développement de l'ONU.

33. Outre sa participation active au suivi intégré grâce aux diverses équipes spéciales, le FNUAP a abordé les questions clefs issues des grandes conférences. Par exemple, il s'est efforcé d'intégrer les préoccupations spécifiques des femmes et des hommes dans toutes ses activités et de promouvoir l'habilitation des femmes en tant que condition essentielle d'une bonne santé en matière de reproduction. Il s'est engagé à plaider en faveur de l'égalité et de l'équité

entre les sexes et s'est affirmé en tant que fervent défenseur de l'élimination des pratiques nuisibles et de toute autre forme de discrimination à l'égard des femmes, y compris les mutilations génitales ainsi que les violences sexuelles et autres formes de violence. Le FNUAP défend aussi activement les droits en matière de reproduction. Par exemple, il a participé conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme/Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la Division de la promotion de la femme, à une table ronde des organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme sur le thème "Promotion de la santé des femmes, notamment leurs droits dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de sexualité, dans le cadre de la défense des droits fondamentaux de la personne humaine". C'était la première fois que des experts des six organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et d'ONG se réunissaient pour examiner une question thématique.

34. Le FNUAP a également contribué à d'autres domaines. Par exemple, depuis la Conférence de Rio, il fait fonction de chef de projet dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du chapitre 5 d'Action 21. Il a également participé à l'examen de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, afin de maintenir l'accent sur le lien entre accroissement démographique, distribution et développement durable au cours de ce processus. En réponse au programme d'action d'Habitat, notamment aux paragraphes 125 à 127, le Fonds continue d'aider les gouvernements à aborder les questions démographiques dans le cadre de la planification urbaine et à élaborer des banques de données plus complètes à cet effet ainsi qu'à mieux faire comprendre l'importance globale des questions démographiques en matière d'établissements humains. En outre, le FNUAP s'est efforcé de mieux faire connaître les liens entre sécurité alimentaire et population et, le cas échéant, de garantir que les facteurs démographiques soient considérés comme des éléments importants dans les questions liées à la demande et à l'offre alimentaire, comme préconisé par le Programme d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Finalement, compte tenu du fait que le fardeau de la pauvreté pèse plus particulièrement sur les femmes, thème commun à la CIPD, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet mondial pour le développement social, la plupart des ressources des programmes de pays du Fonds sont affectées aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, dont les droits en matière de reproduction sont souvent ignorés et qui n'ont que rarement accès aux soins de santé en matière de reproduction.

35. L'impulsion donnée par la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres grandes conférences internationales récentes a accru l'importance de la coordination et des mécanismes de suivi intégré créés dans le cadre du CAC et a jeté de nouvelles bases solides pour la coopération entre les différents partenaires que sont les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Le FNUAP, qui continue de favoriser activement ce processus, a participé directement à toutes les initiatives entreprises dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'élaborer une approche conjointe de ces activités. En conséquence, dans le cadre de la coopération avec le FNUAP et les institutions de Bretton Woods, la collaboration en matière de politique vise essentiellement à appuyer directement la coopération en matière de programmes. Le FNUAP entretient des relations de

coopération relativement bonnes avec les institutions de Bretton Woods et s'efforce de les améliorer en synergie avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le cadre d'aide au développement et le système des coordonnateurs résidents.

V. RECOMMANDATION

36. Le Conseil d'administration pourra prendre note du "Rapport du Directeur exécutif : Rapports au Conseil économique et social" (DP/FPA/1998/2), et décider de le transmettre au Conseil économique et social en même temps que les observations faites par les délégations à la présente session.

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR
LA POPULATION, TENUE DU 20 AU 24 AVRIL 1998

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement

1. L'Administrateur a présenté le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1). Il a noté que la présentation commune décidée par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) avait été respectée. Le rapport était présenté à un moment particulièrement important, 1998 étant une année déterminante en ce qui concerne le fonctionnement du PNUD ainsi que la nature et le niveau des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les préparatifs de l'examen triennal d'ensemble de ces activités étaient en cours; cet examen déboucherait sur des résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, qui évalueraient les résultats du PNUD et fixeraient pour les années à venir la stratégie des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le rapport soulignait également les défis que le PNUD, comme toutes les autres organisations, devait relever pour s'acquitter de son vaste mandat en matière d'élimination de la pauvreté à une époque où les ressources multilatérales pour le développement ne cessaient de diminuer.

2. L'Administrateur a noté que la longueur du rapport était limitée par les exigences du Conseil d'administration. Il a également indiqué que des informations détaillées sur les questions examinées dans le rapport seraient données dans le rapport annuel de l'Administrateur, qui devait être présenté à la session annuelle de 1998.

3. L'examen triennal d'ensemble était actuellement à un stade de préparation avancé et offrait l'occasion d'évaluer, dans le détail, nombre de questions relatives aux activités opérationnelles que les États Membres avaient posées de façon officielle, notamment au Conseil économique et social. Le PNUD avait répondu dans le détail aux questionnaires de l'examen et collaborait avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à l'établissement du rapport qui devait être présenté au Conseil et à l'Assemblée générale. L'Administrateur a souligné que le programme de réformes, approuvé par

l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 A et B, devait servir de point de départ à l'examen.

4. L'Administrateur a donné un aperçu de trois points sur lesquels pourrait porter l'examen du rapport au Conseil économique et social : la présence des Nations Unies au niveau des pays; le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et les questions de financement.

5. Le programme de réformes du Secrétaire général avait contribué pour une large part à renforcer la présence des Nations Unies au niveau des pays par l'intermédiaire du réseau de coordonnateurs résidents, conformément aux résolutions 48/209, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et de son comité exécutif continuaient de discuter du renforcement du réseau de coordonnateurs résidents. En tant qu'administrateur et bailleur de fonds de ce réseau, et compte tenu du lien spécifique existant entre le représentant résident du PNUD et le coordonnateur résident, comme l'avait réaffirmé le Secrétaire général, le PNUD appliquait, en coordination avec d'autres fonds et programmes, des politiques et mesures concrètes visant à renforcer le réseau. Ces mesures étaient notamment les suivantes : élargissement du pool de candidats qualifiés (en 1997, 11 des 35 personnes choisies comme coordonnateurs résidents venaient d'organisations autres que le PNUD); des méthodes d'évaluation des compétences plus spécifiques; et des stratégies détaillées pour élargir les services et locaux communs.

6. Avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUD avait lancé dans 18 pays des initiatives pilotes visant à définir des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les Conseils d'administration du PNUD/FNUJAP et de l'UNICEF avaient tenu leur première réunion commune en janvier 1998 pour examiner l'expérience pilote du Viet Nam au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une réunion commune officielle pour donner suite à la réunion de janvier serait organisée au cours de la présente session du Conseil. L'une des questions qui s'étaient posées à la première session ordinaire se rapportait à la nécessité de rationaliser les instruments de programmation des divers fonds et programmes, l'objectif étant de commencer le plan-cadre au début d'un cycle de programmation commun. Il fallait pour cela rationaliser davantage le processus. Le PNUD était convaincu que la maîtrise nationale était indispensable pour s'assurer que les projets étaient conformes aux priorités des programmes de pays sur lesquelles étaient ancrées toutes les activités du système des Nations Unies. Un examen du processus pilote de plan-cadre commencerait en juillet 1998.

7. Si la question du financement ne faisait pas l'objet d'un examen détaillé dans le rapport au Conseil économique et social, il convenait de noter ce processus important mené sous la direction du Conseil d'administration. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée était un mécanisme très important pour forger et intensifier le partenariat avec les donateurs traditionnels et les nouveaux donateurs, les pays bénéficiaires des programmes, le Secrétariat et le Conseil d'administration.

8. L'Administrateur a noté que le PNUD avait continué de collaborer étroitement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, et que, au niveau national, la capacité du réseau de coordonnateurs résidents avait

été renforcée afin d'élargir l'intervention des Nations Unies face à l'épidémie. Il était nécessaire d'augmenter le financement des programmes et de recentrer la question du VIH/sida en vue de renforcer les activités opérationnelles et normatives en la matière.

9. En ce qui concerne la suite donnée aux conférences mondiales, en application de la résolution 1997/6 du Conseil économique et social, l'Administrateur a indiqué que les équipes interinstitutions créées par le Comité administratif de coordination avaient contribué à encourager la constitution d'équipes spéciales interinstitutions au niveau des pays, sous la direction du coordonnateur résident. Les équipes spéciales ayant été remplacées par des réseaux moins structurés, le plan-cadre était un mécanisme essentiel pour maintenir l'élan. Les conférences mondiales avaient profondément marqué le PNUD et l'avaient notamment amené à faire de l'élimination de la pauvreté l'objectif primordial de ses activités. La fusion des arrangements normatifs au niveau mondial avait contribué à orienter les cadres de coopération avec les pays ainsi que les activités pilotes visant à définir un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Examen de la question

10. Prenant la parole pour formuler des observations au sujet du rapport, de nombreuses délégations ont remercié l'Administrateur de ses remarques préliminaires qui contenaient une analyse et des informations venant compléter le rapport. La plupart des orateurs ont encouragé le PNUD à inclure davantage d'analyses, y compris des graphiques et des schémas et moins de textes descriptifs dans les futurs rapports au Conseil économique et social. Il faudrait aussi faire ressortir les principaux points sur lesquels le Conseil pourrait donner des avis, et définir les problèmes. Une délégation a souligné que les rapports devraient faciliter la réalisation de progrès dans la lutte contre la pauvreté dans les pays bénéficiant de programmes. Une autre délégation, appuyée en cela par de nombreuses autres, a demandé que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF établissent une liste récapitulative des mesures pour lesquelles le Conseil pourrait donner des avis aux fonds et programmes, liste qui serait présentée au Conseil à sa session de fond de 1998. Le PAM pourrait être associé à cette tâche.

11. Plusieurs orateurs se sont félicités que le rapport et la déclaration de l'Administrateur contiennent des informations sur les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La nécessité de renforcer la coordination, d'éviter les chevauchements et d'assurer la rentabilité des opérations a été soulignée. Un complément d'information a été demandé sur la distinction entre les instruments de programmation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la note de stratégie de pays et le cadre de coopération de pays. De l'avis de maintes délégations, il faut que les institutions spécialisées des Nations Unies participent à la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé de plus amples renseignements sur le cadre juridique du Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau des pays. Une autre a insisté sur le fait que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait relever du programme de pays et faire apparaître qu'il est l'oeuvre du pays concerné. Il a

été demandé comment le mandat du PNUD en matière de développement humain durable s'accordait avec ceux du FNUAP et de l'UNICEF dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé des explications sur les retards pris dans la mise en oeuvre des services communs au niveau des pays.

12. Les mesures prises pour renforcer le réseau de coordonnateurs résidents ont été accueillies avec satisfaction. Elles comprennent notamment l'élargissement de la liste de candidats pouvant pourvoir les postes de coordonnateur résident, notamment grâce à des détachements et à l'amélioration des critères d'examen et de sélection. On souhaitait connaître le nombre de coordonnateurs résidents venant d'autres organismes en 1998 par rapport à 1994 ainsi que le nombre de femmes occupant actuellement ces postes. Le Conseil économique et social, de même que l'Assemblée générale, au cours de l'examen triennal d'ensemble, examinerait la question du financement du réseau de coordonnateurs résidents. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur le financement et la gestion de ce réseau, certaines ayant proposé que les dépenses d'appui du réseau soient réparties entre les organismes participants. Une délégation a estimé qu'il était souhaitable que les représentants résidents du PNUD continuent d'assumer les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies. Une autre a demandé des éclaircissements sur la nomination du coordonnateur humanitaire qui, dans un pays, était différent du coordonnateur résident.

13. Une délégation, appuyée par une autre, a demandé que des sections sur les relations avec les institutions issues des Accords de Bretton Woods et sur les préparatifs en vue du débat consacré aux questions humanitaires figurent systématiquement dans les futurs rapports.

14. De nombreuses délégations ont émis l'avis que des exemples concrets d'enseignements tirés et de pratiques saines devraient être indiqués dans la section consacrée au renforcement des capacités et à l'exécution nationale ainsi que dans le cadre de l'harmonisation des cycles de programmation. Il fallait redoubler d'efforts pour parvenir à une interprétation commune des définitions du renforcement des capacités et de l'exécution nationale. Plusieurs délégations se sont déclarées attachées à la notion d'exécution nationale. Certains orateurs ont évoqué la nécessité d'aborder la coopération Sud-Sud dans le contexte de l'exécution nationale.

15. Certaines délégations ont souligné combien il importait que les pays bénéficiaires de programmes fixent leurs propres priorités. En mai 1995, le Comité de développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait une déclaration sur les partenariats en faveur du développement dans le nouveau contexte de la mondialisation qui était un document de référence utile à cet égard.

16. Les efforts entrepris pour améliorer les activités de suivi et d'évaluation ont été jugés louables. Toutefois, il restait encore à faire dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les cadres de coopération de pays et l'actualisation des méthodes actuellement appliquées compte tenu des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Une amélioration de l'exécution des projets a été constatée dans certaines régions alors que dans d'autres, il fallait redoubler d'efforts dans ce sens. Plusieurs orateurs attendaient avec

intérêt de recevoir le rapport sur la mise en oeuvre de l'évaluation à la session annuelle de 1998. Des questions ont été posées sur les progrès accomplis dans la réalisation des évaluations stratégiques communes et sur l'idée de noter les organismes mentionnés dans l'ouvrage publié sur le thème de l'évaluation de la gestion des résultats : enseignements applicables à la coopération pour le développement (p. 70 de la version anglaise).

17. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au financement des activités de formation menées par le PNUD à l'École des cadres à Turin.

18. Pour ce qui est de la coopération du PNUD avec les organisations représentant la société civile et les organisations non gouvernementales, une délégation a douté du bien-fondé de la mention au paragraphe 58 du rapport du passage d'une démocratie axée sur la représentation à une démocratie axée sur la participation, faisant observer qu'à son avis, pareille interprétation n'était pas du ressort du Conseil d'administration.

19. Les observations du secrétariat sur les progrès réalisés dans la décentralisation des pouvoirs seraient appréciées.

20. Certains orateurs ont demandé des précisions au sujet du paragraphe 44 indiquant que la notion de contributions pluriannuelles comme mode de financement n'était toujours pas claire pour leurs délégations. L'une d'entre elles a demandé que, puisque le partage des charges était mentionné, le rapport devait aussi indiquer la possibilité de maintenir des mécanismes de financement volontaire. D'autres mesures, par exemple la participation du secteur privé, pourraient être également explorées.

21. De nombreuses délégations ont constaté les progrès réalisés dans le suivi des conférences mondiales. Un orateur a demandé dans quelle mesure les coordonnateurs résidents intégraient les programmes d'action adoptés à l'issue de ces conférences dans la programmation au niveau national. Un autre souhaitait recevoir des informations sur les liens et la coordination des travaux des divers organes interinstitutions en matière de suivi des conférences. Une délégation souhaitait obtenir des renseignements supplémentaires sur l'initiative 20/20 organisée à Hanoi et un exemplaire du rapport sur l'exclusion sociale. Il serait souhaitable de mentionner plus souvent le rôle de la coopération Sud-Sud dans le suivi du Sommet mondial sur le développement social.

22. Certaines délégations ont déclaré que la contribution du PNUD aux droits de l'homme devrait mettre l'accent sur le droit au développement et faire état des travaux entrepris en collaboration avec les pays bénéficiaires de programmes dans la lutte contre la pauvreté. Des orateurs ont signalé que le PNUD devait éviter d'introduire la conditionnalité dans ses activités.

23. Des informations plus détaillées ont été demandées sur les enseignements tirés de la coopération interinstitutions dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida.

24. Deux délégations ont estimé que le rapport aurait dû évoquer le rétrécissement du champ d'action des programmes du PNUD.

Réponse du secrétariat

25. L'Administrateur s'est félicité de la proposition tendant à ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF présentent un rapport de synthèse au Conseil économique et social.

26. S'agissant des activités entreprises au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il a fait observer que les institutions spécialisées n'y participaient pas encore officiellement. Il faudrait à cette fin que le Comité administratif de coordination prenne une décision formelle. Le lien existant entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le système de coordonnateurs résidents au niveau des pays devrait être précisé. En réponse à une question, l'Administrateur a indiqué que le PNUD n'avait pas établi de notes de stratégie de pays lorsque le gouvernement intéressé ne le souhaitait pas. La note de stratégie de pays était un document qui était la propriété du gouvernement et pouvait être considérée comme exprimant la demande, alors que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était considéré comme exprimant l'offre. Le Plan-cadre était l'équivalent de la note de stratégie de pays et pourrait éventuellement la remplacer dans l'avenir. En réponse à une autre question, l'Administrateur a noté que le développement humain durable était une notion très large qui était applicable à la plus grande partie de l'aide au développement. Il espérait que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pourrait tenir des réunions conjointes avec le Conseil d'administration de l'UNICEF lorsque le fonctionnement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement aurait progressé.

27. Répondant aux observations formulées, l'Administrateur a souligné que les coordonnateurs résidents ne souhaitaient pas être indépendants du PNUD qui, par l'intermédiaire de ses programmes et en tant que bailleur de fonds, fournissait un appui essentiel pour la coordination. Sept coordonnateurs résidents avaient, dans une lettre, fait savoir au Secrétaire général qu'il était indispensable que les bureaux du PNUD servent de base à leurs activités. En ce qui concernait le partage des charges proposé par certaines délégations, le PNUD s'en féliciterait étant donné qu'il finançait les bureaux d'appui au niveau des pays. Toutefois, en vertu du mandat assigné par le Secrétaire général, il incombait au PNUD de continuer à financer le système des coordonnateurs résidents afin que la gestion et le financement et l'obligation redditionnelle soient uniformisés.

28. L'Administrateur a indiqué que le nombre de coordonnateurs résidents était de 131; 11 des 35 désignés en 1997 provenaient d'organismes autres que le PNUD, chiffre qui avait doublé le nombre de cette catégorie de coordonnateurs résidents; sur les 131 coordonnateurs résidents, 30 étaient des femmes, l'objectif étant de porter cette proportion à 40 % en 2001; sur ces 131 coordonnateurs résidents, 41 avaient travaillé au cours de leur carrière dans d'autres organismes que le PNUD; il existait actuellement quatre "Maisons des Nations Unies" – au Liban, au Lesotho, au Malawi et en Afrique du Sud – et 30 autres locaux étaient pratiquement prêts à le devenir.

29. L'Administrateur a noté que la collaboration interinstitutions existait en ce qui concernait le suivi et l'évaluation, mais qu'il faudrait procéder à des évaluations stratégiques. Il s'est déclaré déçu du manque de progrès en ce qui

concernait l'harmonisation que les processus intergouvernementaux devraient encourager davantage.

30. En réponse aux éclaircissements demandés, l'Administrateur a noté que la proposition tendant à ce que les activités opérationnelles soient financées au moyen de contributions pluriannuelles mentionnée au paragraphe 44 du rapport constituait la contribution du PNUD au rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le financement des activités opérationnelles comme suite à la demande formulée par le Cabinet du Secrétaire général.

31. La mise au point d'une définition commune de l'exécution nationale et du renforcement des capacités avait progressé. De nouvelles directives touchant l'exécution nationale avaient été élaborées en collaboration avec d'autres organismes. Le PNUD avait rédigé des chapitres sur l'exécution nationale et l'approche-programme pour le manuel du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO).

32. L'Administrateur a noté que le Conseil d'administration serait saisi à la présente session d'un rapport détaillé sur la diffusion d'informations aux bureaux de pays concernant le suivi des conférences mondiales. Il a informé le Conseil d'administration que le PNUD ferait, lors de la session extraordinaire du Conseil économique et social en mai, un exposé sur sa collaboration avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE, la Banque mondiale et l'ONU pour la mise au point d'indicateurs permettant de suivre les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs des conférences internationales.

33. Répondant à une question, l'Administrateur a noté que le système de notation des organismes mentionné dans la publication conjointe PNUD/Swedish International Development Agency (SIDA) intitulée "Measuring and Managing Results: Lessons for Development Cooperation" signifiait simplement que si les organismes de développement disposaient d'un système de notation uniforme pour évaluer leurs activités respectives, un tel système permettrait de comparer l'efficacité de l'aide qu'ils fournissaient dans divers domaines. Une réunion prochaine au siège ainsi qu'un atelier organisé au niveau d'un pays à Saint-Domingue tireraient de ce rapport les enseignements applicables au PNUD.

34. S'agissant des observations formulées sur le document directif relatif aux droits de l'homme, l'Administrateur a souligné que le PNUD fournissait son assistance inconditionnellement et que les pays dans lesquels étaient exécutés des programmes avaient le droit de chercher à éliminer la pauvreté. Il a convenu que les travaux consacrés aux questions humanitaires étaient un élément essentiel de la session du Conseil économique et social, en particulier en 1998, au cours de laquelle les rapports existant entre les questions humanitaires et le développement seraient examinés. L'Administrateur a fait observer qu'il était également utile d'examiner les progrès accomplis en matière de décentralisation tout en notant que le PNUD avait décentralisé la plupart de ses opérations de programmation sauf en ce qui concernait l'approbation du cadre de coopération de pays.

35. L'Administrateur a dit que le PNUD s'efforceraient d'inclure les suggestions formulées par les délégations à la présente session dans le rapport de l'année suivante. Il a noté que les fonds et programmes avaient modifié la durée de

certaines cadres de coopération de pays afin de les harmoniser avec les cycles de programmation. Des progrès avaient été faits pour que les fonds et programmes harmonisent la présentation des budgets. L'exécution directe était une exception limitée aux pays se trouvant dans une situation particulière qui nécessitait une exécution rapide ou dont les gouvernements avaient prié le PNUD d'intervenir.

Rapport du FNUAP

36. En présentant le rapport du Directeur exécutif au Conseil économique et social (DP/FPA/1998/2 et Corr.1), le Directeur exécutif a fait observer qu'il avait été établi selon le format approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le rapport traitait une série de questions, notamment les arrangements de financement, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies. Conformément à une demande du Conseil d'administration, le rapport contenait des renseignements à jour sur les travaux du FNUAP dans le domaine de la prévention du VIH/sida.

37. Le Directeur exécutif a souligné que le Fonds était fermement déterminé à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et les décisions du Conseil d'administration concernant les activités opérationnelles et qu'il participait activement au programme de réformes du Secrétaire général, auquel il attachait une grande importance. Avec l'appui et l'encadrement du Conseil d'administration, le FNUAP avait continué de mettre en oeuvre l'engagement qui avait été pris de longue date et qui tendait à privilégier la coordination et la collaboration pour répondre aux besoins et priorités de tous les pays partenaires. La phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement représentait une part importante de ces efforts. Il était déjà clair que le Plan-cadre facilitait la coordination des approches en ce qui concernait les systèmes de données, les analyses de situation, la supervision et l'établissement de rapports de suivi pour les conférences. De manière générale, il offrirait une base plus solide pour l'élaboration de programmes d'assistance à un pays donné. Les différents partenaires continuaient d'accorder une attention particulière aux questions liées à l'exécution nationale et à l'objectif commun du renforcement des capacités nationales. Le FNUAP avait porté à l'attention des autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement les enseignements qu'il avait tirés de son expérience dans ce domaine.

38. Plusieurs délégations ont déclaré que le rapport du FNUAP au Conseil économique et social était clair et complet. Elles se sont notamment félicitées que l'accent ait été mis sur le Plan-cadre, le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et l'attachement du Fonds au processus de réforme de l'ONU. Quelques délégations ont fait observer que le rapport aurait dû être plus analytique. Une autre a estimé qu'il aurait dû avoir plus de substance. Pour certaines délégations, le rapport aurait dû contenir des renseignements supplémentaires sur le suivi de la Conférence internationale sur la population

et le développement et les progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

39. Une délégation, se félicitant de la démarche analytique suivie dans le rapport du FNUAP, a noté que ledit rapport décrivait les travaux du Fonds à la fois de manière succincte et exhaustive. Le rapport énonçait clairement les défis et perspectives qui se présentaient au FNUAP. Il était toutefois dommage que le rapport n'en dise pas davantage sur le suivi de la CIPD. Il était souhaitable que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF établissent, afin de la présenter à la prochaine session du Conseil économique et social, une liste récapitulative des domaines où il serait utile qu'une action intergouvernementale pourrait utilement être menée concernant les fonds et les programmes, laquelle liste aiderait beaucoup les délégations à articuler leurs observations en vue de l'examen triennal des activités opérationnelles. La même délégation a noté avec satisfaction l'importance accordée au Groupe des Nations Unies pour le développement, à la phase pilote du Plan-cadre et au renforcement du système des coordonnateurs résidents. Elle s'est félicitée des mesures prises pour confier la responsabilité du système aux organisations participantes, notamment en élargissant la base de sélection des coordonnateurs résidents et en redéfinissant leurs mandats afin d'assurer la plus grande impartialité et la plus grande neutralité possibles; du détachement de fonctionnaires d'autres organismes que le PNUD auprès du Groupe des Nations Unies pour le développement; de l'harmonisation accrue des cycles et des méthodes de programmation; et de la meilleure utilisation des services administratifs et des locaux communs. Concernant la question du financement pour le développement il fallait étudier d'autres modalités que les quotes-parts ou les contributions pluriannuelles, et envisager notamment de donner une plus large place au secteur privé.

40. Une autre délégation, tout en se félicitant des observations formulées par le Fonds sur le processus du Plan-cadre et en notant leur utilité pour le Conseil économique et social, a indiqué en revanche que le rapport ne lui donnait pas entièrement satisfaction car, trop descriptif, il ne laissait pas suffisamment de place à l'analyse. Il aurait dû donner plus de détails sur le suivi de la CIPD. Une autre délégation, selon laquelle le rapport aurait dû être axé sur des problèmes concrets, a ajouté que des précisions auraient dû être données sur les relations qu'entretient le Fonds avec les institutions de Bretton Woods, et a suggéré que le Conseil d'administration recommande au Conseil qu'un compte rendu plus systématique soit fait à l'avenir de la collaboration avec ces institutions. Les rapports futurs devraient aussi contenir un chapitre consacré aux activités opérationnelles dans le domaine de l'assistance humanitaire. Une autre délégation a demandé ce qui pouvait être fait pour resserrer la collaboration avec les institutions de Bretton Woods.

41. Une autre délégation a fait remarquer que les rapports annuels au Conseil économique et social étaient particulièrement importants du fait du prochain examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles et de la part importante du Conseil dans cet examen. Rappelant le rôle majeur joué par le FNUAP dans le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, la délégation a signalé qu'elle aurait souhaité que le rapport mentionne le processus d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement cinq ans après. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Fonds pour améliorer le renforcement des capacités

nationales et a encouragé le FNUAP à poursuivre cette tâche, laquelle aiderait le pays à prendre le programme en charge, à assurer sa viabilité et à accroître l'efficacité des programmes et projets de développement de l'ONU. La même délégation a également apprécié les efforts faits par le Fonds pour décentraliser davantage les activités sur le terrain et a souligné qu'il était important que le Conseil examine la question de l'harmonisation de la décentralisation à l'échelle du système, y compris celle des institutions spécialisées. En ce qui concerne l'intensification de la collaboration du Fonds avec les institutions de Bretton Woods, la délégation a demandé quels étaient les moyens permettant de concrétiser les relations collégiales avec les institutions par des actions gouvernementales et programmatiques aux niveaux institutionnel et national. La délégation a loué les progrès accomplis par le FNUAP dans la promotion de l'exécution nationale. Elle a proposé d'inclure un débat sur le recours à l'exécution directe lors d'une prochaine session du Conseil d'administration. Dans le cadre du contrôle et de l'évaluation, le FNUAP pourrait adopter des rapports sur l'évaluation du respect des engagements qui seraient soumis au Conseil pour examen, comme c'était le cas pour le PNUD. La délégation a aussi demandé quels progrès avaient été réalisés lors des évaluations stratégiques et conjointes avec d'autres institutions, y compris la Banque mondiale, comme préconisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/120.

42. Une délégation, tout en se déclarant satisfaite des activités entreprises en synergie avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, a toutefois souligné que, même à ce stade précoce, elle souhaiterait qu'il soit procédé à une évaluation et à un contrôle rigoureux de ces activités. Elle a appelé l'attention sur le paragraphe 5 du rapport du FNUAP et a félicité le Fonds pour avoir cerné brièvement les domaines où des améliorations s'imposent en vue de renforcer le système des coordonnateurs résidents. Une autre délégation a également affirmé qu'elle attachait une grande importance au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au resserrement de la collaboration entre les Fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, les donateurs et les autres partenaires du développement. Il était souhaitable que le FNUAP concentre ses efforts sur les domaines pour lesquels il possède des atouts.

43. Une autre délégation, tout en se félicitant que le Fonds se soit résolument engagé dans le processus de réforme de l'ONU, a fait observer que, considérée sous l'angle du PNUD, l'expérience tirée du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement apparaissait très différente de celle du FNUAP. Elle partageait les préoccupations exprimées dans le rapport du Fonds et a demandé des informations plus approfondies sur les modalités en cours d'élaboration dans le contexte du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'aborder les problèmes auxquels se heurtent de petites organisations telles que le FNUAP. Cette délégation approuvait entièrement la remarque formulée au paragraphe 4 du rapport du FNUAP, à savoir que ce plan-cadre ne devait pas faire double emploi avec les activités de programmation exécutées antérieurement ou exiger que l'on revienne sur des processus déjà achevés.

44. Une délégation a fait état de préoccupations concernant le Plan-cadre et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Par exemple, le cadre juridique du Groupe devrait être examiné. En ce qui concerne le système des

coordonnateurs résidents, le mode des relations avec le pays hôte devrait être précisé car des problèmes avaient été rencontrés dans les relations avec les interlocuteurs. La délégation a également demandé des renseignements concernant les incidences financières et le rapport coût-utilité du Plan-cadre ainsi que les liens entre la note de stratégie de pays, le Plan-cadre et le cadre national de planification. La note de stratégie de pays et le Plan-cadre ne devraient pas atténuer la portée du cadre national de planification.

45. Tout en se félicitant de l'information fournie par le Fonds concernant le renforcement du système des coordonnateurs résidents, une autre délégation a indiqué que davantage de renseignements devraient être donnés sur l'harmonisation des programmes de pays. Les ressources indiquées aux paragraphes 22 à 26 ne constituaient pas des engagements fermes. S'agissant du paragraphe 15, il faudrait préciser les problèmes rencontrés dans le cadre des arrangements au titre des services d'appui technique du Fonds.

46. Tout en se félicitant de la qualité du rapport, une délégation a indiqué qu'au moment où de nombreux pays en développement connaissaient des difficultés économiques et des entraves à leurs efforts de développement, il était important de renforcer et non de réduire le rôle du FNUAP et du PNUD. L'exécution nationale devrait être accélérée et être considérée plus sérieusement, et il faudrait procéder à des évaluations objectives de la capacité en matière d'exécution nationale et faire en sorte que les procédures administratives des organisations n'entravent pas l'exécution nationale.

47. Une autre délégation, pour qui le Plan-cadre et le système des coordonnateurs résidents étaient des mécanismes judicieux et l'élément central du processus de réforme des Nations Unies, a indiqué que les pays bénéficiaires de programmes devraient prendre entièrement en main le processus de développement. Elle a félicité le Fonds d'avoir employé des experts locaux dans les pays en développement et a indiqué que cette politique devrait être pleinement appliquée et l'exécution nationale renforcée. Le manque de ressources de base et les conséquences sur les programmes du FNUAP et du PNUD étaient préoccupants. Les donateurs devaient faire preuve de plus de responsabilité institutionnelle à cet égard.

48. Une délégation, prenant la parole au nom de deux autres, a indiqué que les rapports au Conseil économique et social devraient être des documents analytiques précis et indiquer les domaines où la collaboration pourrait être renforcée. Le rapport du FNUAP à l'examen constituait une amélioration par rapport aux rapports précédents en ce qu'il exposait les enseignements tirés. Une autre délégation a également félicité le Fonds d'avoir fait état de divers enseignements tirés dans le rapport.

49. Une autre délégation a indiqué qu'elle partageait les préoccupations du Fonds exprimées aux paragraphes 5 et 6 du rapport et tendant à ce que le système des coordonnateurs résidents soit renforcé afin de lui permettre d'assurer une meilleure coordination et un appui plus efficace au niveau des pays. Une autre a souligné qu'il importait de simplifier le processus de programmation et d'éviter un autre échelon administratif.

50. Une délégation a fait observer que les rapports au Conseil économique et social devaient faciliter l'établissement des indicateurs de pauvreté dans tous les pays et qu'il fallait donc qu'ils soient plus analytiques. Reconnaisant qu'il était parfois difficile d'y aborder tous les sujets voulus vu que leur longueur était limitée, elle a recommandé de ne les faire porter que sur quelques grandes questions que l'on pourrait ainsi analyser plus en détail. Elle s'est déclarée favorable à la décision du FNUAP d'affecter davantage de ressources aux activités visant à enrayer la propagation du HIV/sida et d'intégrer ces activités dans ses programmes. Elle a également salué l'effort fait par le PNUD et le FNUAP pour établir une nouvelle note d'une page récapitulant brièvement les grandes questions susceptibles d'être examinées par le Conseil à sa prochaine session.

51. Une autre délégation a convenu qu'il fallait soumettre pour examen au Conseil économique et social une note qui énumère succinctement les grandes questions relatives à l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles et a fait observer que cette note pouvait être établie par le Groupe des Nations Unies pour le développement. S'agissant du suivi et de l'évaluation, elle a demandé comment le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds aidait ce dernier à dresser le bilan de ses activités et, en particulier, s'il tirait systématiquement les enseignements des évaluations qu'il effectuait et en faisait part aux autres services.

52. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations constructives. Elle a convenu que la proposition tendant à établir une liste succincte des grandes questions à soumettre pour examen au Conseil économique et social était très judicieuse et que la décentralisation était une question qui demandait à être approfondie. Le Fonds se préparait à adresser à ses bureaux de pays une lettre leur rappelant que les pouvoirs qui leur étaient délégués ne valaient que dans les limites des programmes et sous-programmes de pays approuvés. S'agissant du suivi et de l'évaluation, le Fonds avait pris de nombreuses mesures pour en harmoniser les modalités et des mécanismes à l'échelle du système tels que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, et le Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation se penchaient sur le problème. Des évaluations conjointes étaient un bon moyen de dresser le bilan des programmes et des projets et il y avait lieu de procéder à des évaluations thématiques conjointes. Pour ce qui était du renforcement des capacités nationales, le FNUAP avait inscrit la question à l'ordre du jour du Groupe des Nations Unies pour le développement et présenterait à son Conseil d'administration, à sa session annuelle, un rapport sur la capacité d'absorption des pays bénéficiaires d'un programme. S'agissant de l'exécution nationale, il importait de répondre aux besoins des partenaires nationaux et pour donner toute l'ampleur voulue à cette modalité d'action – ce qui était l'objectif du Fonds – il fallait s'occuper de diverses questions, notamment l'établissement de rapports financiers et la vérification des comptes. Certes, le Fonds aurait pu fournir davantage d'informations sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement mais il s'était efforcé de rendre compte de questions exigeant une collaboration interinstitutions.

53. Pour ce qui concerne le suivi coordonné des conférences, la Directrice exécutive a noté que le Comité consultatif pour les questions relatives aux

programmes et aux opérations (CCQPO) avait adopté les recommandations des trois équipes spéciales interorganisations du Comité administratif de coordination (CAC), et qu'une lettre émanant du Président avait été adressée à toutes les parties concernées. Les bureaux extérieurs devraient exploiter davantage les travaux des équipes spéciales, et il fallait faire des efforts supplémentaires dans ce sens. Elle avait insisté sur les points suivants lors de ses réunions avec les coordonnateurs résidents : rôle central du processus du Plan-cadre; importance de l'instauration d'un système de données commun; rôle pivot de la problématique hommes-femmes dans le fonctionnement de l'ensemble du système; utilité des groupes thématiques comme lieux d'échange d'informations, mais aussi moyens d'identification des lacunes et des chevauchements des programmes et espaces de dialogue entre tous les partenaires du développement, y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales; importance des examens d'orientation et de programmes associant tous les membres des équipes de pays de l'Organisation des Nations Unies; et rôle essentiel du système des coordonnateurs résidents dans l'action en faveur d'un suivi coordonné des conférences mondiales.

54. En réponse aux observations et aux questions des délégations, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné que le FNUAP était foncièrement attaché au concept de plan-cadre et au système des coordonnateurs résidents. Le rapport présenté au Conseil économique et social avait cherché à identifier les questions dont il fallait plus particulièrement se préoccuper, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, comme par exemple les problèmes qui découlaient de la double fonction de coordonnateur résident et de représentant résident du FNUAP. Le FNUAP était résolu à encourager l'exécution des programmes nationaux par les pays eux-mêmes, comme en témoignait la part croissante des ressources affectée à travers cette modalité d'exécution : alors qu'elle s'élevait en 1996 à 31 % des fonds versés aux pays au titre des programmes, cette part était passée à 41 % en 1997. Le processus de programmation du FNUAP s'appuyait sur la décentralisation, qui s'était instaurée par étapes successives, à commencer par la phase pilote. La décentralisation totale de la programmation nécessitait le renforcement des effectifs et des infrastructures des bureaux de pays, la rationalisation des directives, la formation du personnel au niveau des pays et au siège, et l'amélioration des systèmes de gestion de l'information. À propos de l'aide humanitaire, depuis que le Conseil d'administration l'y avait autorisé en 1994, le FNUAP avait dispensé des aides d'urgence, et cela par l'intermédiaire d'agents d'exécution comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pour ce qui était des relations du FNUAP avec les institutions de Bretton Woods, le Fonds collaborait très étroitement avec ces institutions dans le domaine de l'exécution et sur la question des grandes orientations. Les divisions géographiques du Fonds consultaient régulièrement la Banque mondiale en vue d'éviter les chevauchements de programmes et de déceler les lacunes à combler. Le Fonds avait également eu des consultations techniques avec la Banque mondiale et devrait être un partenaire pour la formation concernant la santé en matière de reproduction.

55. En réponse à une question sur le rôle du Bureau de contrôle et d'évaluation du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) a indiqué que l'une des tâches principales de ce bureau était de faire des évaluations

thématiques et de synthétiser les leçons apprises. Ce bureau devait également intégrer les autres constatations et les leçons tirées, par exemple de la vérification des comptes et de l'examen de l'exécution des politiques. Le Directeur exécutif adjoint a conclu en remerciant les délégations de leurs observations encourageantes et constructives.

56. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

98/5. Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Prend note des rapports au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1 et DP/FPA/1998/2 et Corr.1) et des recommandations qu'ils contiennent et décide de les transmettre au Conseil, accompagnés des observations formulées par les délégations et des déclarations et des réponses faites par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population à la présente session;

2. Demande à l'Administrateur et à la Directrice exécutive de faire figurer dans les futurs rapports au Conseil économique et social une analyse complète des problèmes rencontrés et des enseignements dégagés sur le terrain et une synthèse des grandes questions, qui permettra au Conseil de remplir sa fonction de coordination et, à cette occasion, de présenter des données statistiques récapitulatives;

3. Invite l'Administrateur et la Directrice exécutive à consulter les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement sur une liste récapitulative des questions très importantes pour une meilleure coordination des activités opérationnelles, qui serait présentée pour examen au Conseil économique et social à sa session de fond de 1998;

4. Invite également le Conseil économique et social à recommander, à sa session de fond de 1998, des mesures qui auraient pour but de rendre ces rapports plus utiles, comme contribution à ses délibérations, comme le veut la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, notamment en déterminant si telle ou telle question, dans la forme actuelle, se prête bien à des recommandations communes des fonds et des programmes.

24 avril 1998
